

LE DEVOIR

VOL. LXXXVIII - N° 222

MONTRÉAL, LE MERCREDI 1^{ER} OCTOBRE 1997

88¢ + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Guerre commerciale?

Les sanctions envisagées par Washington contre le groupe pétrolier français Total et ses partenaires russe et malaysien après la signature d'un contrat en Iran ont provoqué de vives réactions, tant en Europe que dans les milieux d'affaires américains. Nos informations, page B 5.

Dimanche, la société Total a annoncé la conclusion avec l'Iran d'un important contrat pétrolier d'une valeur de deux milliards de dollars. Dans un premier temps, les États-Unis ont vivement réagi. Rappelant que l'Iran est un État terroriste qui consacre d'énormes ressources à se procurer des missiles et des armes nucléaires, le département d'État a indiqué que le gouvernement américain étudiait attentivement la loi d'Amato, qui prévoit l'imposition de sanctions aux entreprises investissant dans des projets pétroliers ou gaziers en Iran, pour éventuellement l'appliquer dans toute sa rigueur.

Mais hier soir, la Maison-Blanche s'est montrée plus conciliante. C'est que la controverse autour du contrat signé entre Total et l'Iran rappelle, presque point par point, l'affrontement qu'avait suscité la construction du gazoduc euro-sibérien entre l'Europe et l'ex-Union soviétique, en 1982, et que les Américains avaient perdu. Rappelons les faits.

Au début des années quatre-vingt, les Européens ont découvert que leurs sources d'approvisionnement en gaz — chez eux — diminuaient rapidement. Ils en cherchaient de nouvelles. L'Union soviétique a pointé son museau et fait valoir que la Sibérie regorgeait de centaines de milliards de mètres cubes de gaz et que l'on voulait en exporter pour encaisser des devises fortes. La rencontre de ces deux intérêts a débouché en 1981 sur la signature d'un gigantesque contrat de plusieurs milliards de dollars pour la construction d'un gazoduc entre l'URSS et l'Europe. Les contrats de fourniture de biens et services ont inondé les entreprises européennes. Mais l'Amérique veillait. A la suite de l'invasion de l'Afghanistan et de l'emprisonnement des membres de Solidarité en Pologne, les administrations Carter et Reagan ont adopté contre l'exportation de produits de haute technologie, particulièrement dans le domaine pétrolier. En 1982, les États-Unis ont étendu ces mesures aux filiales à l'étranger des entreprises américaines et aux équipements produits sous licence américaine par des entreprises étrangères. Les décisions américaines ont eu pour effet de bloquer la construction du gazoduc puisque de nombreuses composantes du pipeline avaient un contenu américain. Les Européens ont alors fait preuve d'une solidarité sans faille. Ils ont souligné que les lois américaines ne s'appliquaient pas sur leur territoire. Ils ont passé outre. Les Américains ont répliqué par des sanctions. S'est alors engagée une vive bataille juridique entre les États-Unis et leurs alliés européens, qui n'a abouti à rien. Entre-temps, des industriels américains ont exercé d'énormes pressions sur leur gouvernement, arguant que les sanctions qui visaient l'URSS étaient finalement devenues des sanctions contre les alliés des États-Unis et qu'elles frappaient aussi les entreprises américaines. Devant la fermeté des alliés et les critiques des industriels, l'administration Reagan s'est rendue à l'évidence. A la fin de 1982, elle a annulé les mesures et levé les sanctions. La crise était terminée.

Depuis dimanche, Européens, Russes et Malaisiens font bloc contre les mesures envisagées par Washington. Ainsi le premier ministre français Lionel Jospin a-t-il repris hier l'argument juridique, servi au début des années quatre-vingt mais aussi l'an dernier lorsque les États-Unis ont adopté la loi Helms-Burton frappant les sociétés étrangères qui commercent avec Cuba, et fait savoir que «les lois américaines s'appliquent aux États-Unis, elles ne s'appliquent pas en France [...], et que personne n'accepte l'idée que les États-Unis puissent faire passer leur loi à l'échelle mondiale».

A Washington, les industriels américains ne sont pas demeurés en reste. La Chambre américaine de commerce a fait savoir qu'elle était «contre toute mesure punitive universelle qui ne marche jamais et inflige davantage de préjudice aux sociétés et salariés américains qu'aux entreprises étrangères visées». La leçon du gazoduc euro-sibérien a été bien apprise.

Devant ce barrage, il semble certain que l'affaire Total trouvera un dénouement rapide et sans doute heureux. Bien entendu, le gouvernement américain est tiraillé entre deux maux. S'il ferme les yeux sur l'accord, il se trouve à miner sa politique antiterroriste. S'il sanctionne les Européens, il ouvre la voie à une crise avec les alliés. Mais hier, un porte-parole américain a ouvert une porte. Ecartant les éléments coercitifs de la loi d'Amato, James Rubin a mis l'accent sur une nécessaire «action concertée» avec les alliés pour traiter efficacement avec le régime iranien. Jolie formule, qui permettrait d'éviter une guerre commerciale et, à tous, de sauver la face.

Le premier ministre a tout de même indiqué ceci: «Ce

est sur la base du respect de la démocratie et de l'amitié qui l'unit au Québec que le gouvernement français jugera des résultats d'un prochain référendum sur la souveraineté, a déclaré le premier ministre Lionel Jospin lors d'une rencontre, hier, avec son homologue québécois Lucien Bouchard, au cours de la deuxième journée de sa visite officielle en France.

Le premier ministre, qui reste éminemment prudent, estime que la France pourrait avoir un jour à se prononcer sur la souveraineté du Québec. Mais elle le fera en se fondant sur «le respect de la démocratie et sur la base d'événements réels et non pas hypothétiques», a-t-il poursuivi, visiblement exaspéré par l'insistance des journalistes québécois.

Lionel Jospin — qui pourrait être au pouvoir lors d'un prochain référendum — a par ailleurs refusé d'aller au-delà de la formule exprimée la veille par le président Jacques Chirac. Celui-ci avait déclaré que «quel que soit le chemin que le Québec choisira, la France l'accompagnera». «Accompagner le Québec sur le chemin qu'il choisira ne veut pas dire le précéder. Donc, si le gouvernement français avait à adopter une attitude, il le ferait en fonction d'événements réels.»

Le premier ministre a tout de même indiqué ceci: «Ce

LES ACTUALITÉS

Chevrette récusée
le verdict du juge Doyon,
page A 2



LE MONDE

50 ans plus tard, l'Église de France fait son mea-culpa,
page B 5

POLITIQUE

L'Institut C. D. Howe propose un plan C,
page A 4



Finie l'école fourre-tout

■ Retour en force des matières de base au primaire et au secondaire
■ Un comité consultatif permanent évaluera l'orientation des programmes

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

A compter de septembre 1999, l'école publique accordera une place accrue à l'enseignement du français, des mathématiques et de l'histoire. En un énoncé de politique rendu public hier, la ministre de l'Éducation, Pauline Marois, opte pour un «curriculum national» élargissant la formation commune à tous, qui se poursuivra jusqu'en troisième secondaire.

français en première et deuxième années passera de sept à neuf heures par semaine (près de 40 % du temps global), et celui des mathématiques, de cinq à sept heures. L'enseignement de l'anglais langue seconde débutera en troisième année plutôt qu'en quatrième et celui de l'histoire commencera en troisième année pour ne s'arrêter qu'à la fin du secondaire.

Concrètement, le temps consacré à l'enseignement du

le. Les contenus de certaines de ces matières seront intégrés aux nouvelles disciplines annoncées hier. Certaines compétences devront être intégrées à l'ensemble des disciplines, à commencer par la qualité de la langue. Plus question de fermer les yeux sur les fautes de français parce qu'on corrige un travail de géographie.

«Nous constatons malheureusement que certains élèves sortent des écoles en ne sachant ni lire, ni écrire et parlant un mauvais français. Il est essentiel d'approfondir l'examen»

VOIR PAGE A 8: ÉCOLE

La discorde



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LE CONTROVERSÉ Raymond Villeneuve accueillait à bras ouverts un militant de son Mouvement de libération national du Québec (MLNQ), hier à Verdun. Villeneuve et une cinquantaine de sympathisants ont brandi des pancartes au pied de l'hôtel de ville de cette municipalité qui a encore refusé de débattre de l'unité nationale en conseil, comme le souhaiterait le comité local de citoyens pour l'unité canadienne. Ces derniers ont invité hier les conseillers à une rencontre publique sur la question. Depuis quelques jours, les pro-unité, en faveur de la partition du territoire québécois, trouvent sur leur chemin des militants du MLNQ.

Le Roy est mort

Pop star du pop art, grand maître du pastiche, parrain de l'appropriation postmoderne, Roy Lichtenstein est décédé avant-hier à New York. C'était, c'est et ce sera une des figures royales de l'art du XX^e siècle.

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

Mickey Mouse et Donald Duck sont en deuil. Les muséologues, les historiens et les amateurs d'art moderne portent le noir. Quant aux collectionneurs ayant eu les moyens de leur flair, ils se frottent les mains. Roy Lichtenstein, qui avait assuré sa renommée mondiale et la postérité de ses œuvres en siphonnant et en transformant de banales et éphémères images des médias et des comics, est décédé lundi à New York, la ville qui l'a rendu célèbre. Hospitalisé depuis plusieurs semaines, il serait décédé des suites d'une pneumonie. Il avait 73 ans.

Les regrets et les éloges coulent en proportions niagaresques depuis l'annonce de la perte. Hier, le président Bill Clinton lui-même a rendu hommage au peintre en affirmant qu'il avait «changé le paysage de l'art américain». La Maison-Blanche lui avait remis la médaille nationale des arts, il y a deux ans. Ses œuvres ont été exposées l'année suivante dans les ambassades américaines aux quatre coins de la boule.

«Le monde de l'art vient de perdre



ARCHIVES LE DEVOIR

Hopeless (1963), de Roy Lichtenstein

DOSSIER

Sur la route tortueuse de la STL

Un organisme en situation de faillite technique

■ À lire, page A 3

ELECTIONS



LAVAL

Jospin reste prudent dans son soutien au Québec

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT DU DEVOIR À PARIS

C'est sur la base du respect de la démocratie et de l'amitié qui l'unit au Québec que le gouvernement français jugera des résultats d'un prochain référendum sur la souveraineté, a déclaré le premier ministre Lionel Jospin lors d'une rencontre, hier, avec son homologue québécois Lucien Bouchard, au cours de la deuxième journée de sa visite officielle en France.

Le premier ministre, qui reste éminemment prudent, estime que la France pourrait avoir un jour à se prononcer sur la souveraineté du Québec. Mais elle le fera en se fondant sur «le respect de la démocratie et sur la base d'événements réels et non pas hypothétiques», a-t-il poursuivi, visiblement exaspéré par l'insistance des journalistes québécois.

Lionel Jospin — qui pourrait être au pouvoir lors d'un prochain référendum — a par ailleurs refusé d'aller au-delà de la formule exprimée la veille par le président Jacques Chirac. Celui-ci avait déclaré que «quel que soit le chemin que le Québec choisira, la France l'accompagnera». «Accompagner le Québec sur le chemin qu'il choisira ne veut pas dire le précéder. Donc, si le gouvernement français avait à adopter une attitude, il le ferait en fonction d'événements réels.»

Le premier ministre a tout de même indiqué ceci: «Ce

VOIR PAGE A 8: JOSPIN

■ Ottawa satisfait des propos de Jospin, page A 4
■ 170 millions en accords économiques, page A 4

L'UMQ veut reporter la facture de 500 millions à l'an 2000

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

L'Union des municipalités du Québec (UMQ) souhaite reporter à l'an 2000 la facture de 500 millions de dollars que le gouvernement a proposé d'établir jusqu'en 1999, tentant ainsi de négocier une réforme de la fiscalité municipale durant les deux prochaines années.

En effet, l'UMQ proposera ce matin aux négociateurs du gouvernement un nouveau scénario d'étalement de la facture sur les deux prochaines années, soit 419 millions pour 1998 et 1999. Cette proposition a été adoptée hier par le conseil d'administration de l'UMQ. Elle prévoit une facture totale pour 1998 et 1999 de 838 millions plutôt que les 849 millions escomptés.

En effet, en 1998, les municipalités verseraient 349 millions, comme le réclame le gouvernement, somme à laquelle s'ajouteraient les 70 millions de compressions promises par la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec. Ce faisant, la Fédération éviterait que la gestion du transport scolaire soit transférée aux MRC comme le prévoit le gouvernement.

Selon le scénario de l'UMQ, les municipalités assumeraient également une facture de 419 millions en 1999 plutôt que 500 millions. Cette nouvelle façon d'absorber l'héri-

VOIR PAGE A 8: UMQ

MÉTÉO

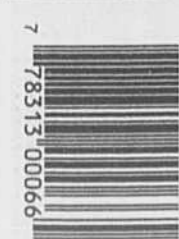
Montréal
Nuageux avec éclaircies.
Max: 10 Min: 2

Détails, page A 4

INDEX

Agenda B 6 Le monde B 5
Annonces B 4 Les sports B 4
Avis publics B 6 Montréal A 3
Culture B 8 Mots croisés B 6
Économie B 1 Politique A 4
Éditorial A 6 Télévision B 7

www.ledevoir.com



7 78313 00066 5

• LES ACTUALITÉS •

EN BREF

Sanctions
aux Postes

(PC) — La Société canadienne des postes a commencé hier à imposer des sanctions disciplinaires aux facteurs qui se sont rendus travailler en jeans au cours des derniers jours. Au moins quatre facteurs de Charlesbourg, au nord de Québec, ont reçu un avis de suspension de neuf jours. À Montréal, les suspensions peuvent aller jusqu'à six jours. De 2000 à 3000 des 5000 facteurs au Québec seront l'objet de mesures disciplinaires pour les mêmes motifs. La durée de la suspension dépendra du nombre de jours pendant lesquels les syndiqués auront livré le courrier en jeans. Les facteurs ont mis un terme à leur moyen de pression hier matin et se sont présentés au travail vêtus de leur uniforme. Le syndicat des travailleurs des postes dénonce ces suspensions. Le porte-parole syndical André Frappier estime que cette annonce ne fait que jeter de l'huile sur le feu.

Sus aux ventes
sans taxes

(PC) — Le travail au noir ou l'évasion fiscale représentent chaque année un manque à gagner de 1042 \$ en moyenne par ménage de deux adultes et deux enfants ou, si l'on veut, une perte de 260 \$ par personne. C'est ce qu'a souligné, hier, la ministre du Revenu, Rita Dionne-Marsolais, dans un discours devant une centaine de membres de la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain. La ministre en a profité pour annoncer que le gouvernement s'apprete à présenter un projet de loi visant à interdire toute publicité qui peut laisser croire à la non-obligation de payer les taxes à la consommation. « Ces approches où on annonce des ventes sans taxes, a-t-elle dit, sont déplorables et encouragent le genre de comportement que l'on doit tous combattre. »

Évacuation
à Fleurimont

(PC) — À Fleurimont, en banlieue de Sherbrooke, 112 personnes ont été évacuées de leur résidence hier en raison d'émanations de biogaz provenant d'un site d'enfouissement. On ne savait pas encore hier quand ils pourront réintégrer leur domicile. On procédait toujours en fin d'après-midi à des analyses d'échantillons d'air. La plupart des personnes évacuées ont été hébergées dans des établissements hôteliers ou ont trouvé refuge chez des membres de leur famille.

Projet des Chutes de la Chaudière

Chevrette récuse le verdict du juge Doyon

L'autorisation du projet Innergex aux chutes de la Chaudière a été imposée par le ministre des Ressources naturelles Guy Chevrette à son ex-collègue de l'Environnement et de la Faune, David Cliche, qui proposait plutôt son rejet en s'appuyant notamment sur les conclusions de la commission Doyon. C'est ce que révèle un document inédit du cabinet provincial, qui révèle la nature et la valeur des arguments qui ont emporté l'adhésion des autres ministres.

LOUIS-GILLES
FRANCEUR
LE DEVOIR

Le ministre des Ressources naturelles Guy Chevrette a réussi à faire autoriser le projet Innergex aux chutes de la Chaudière malgré les recommandations contraires de son collègue David Cliche, au début de juillet dernier, en soutenant dans une note écrite au conseil des ministres que « la commission Doyon n'a pas remis en question la pertinence de continuer le programme des petites centrales hydroélectriques ».

Cette « information complémentaire à la note explicative accompagnant le décret de refus », dont Le Devoir a obtenu

une copie, constitue la première réaction connue du ministre Chevrette sur le verdict central de la commission Doyon, selon qui « il serait utile que le gouvernement s'interroge sur l'opportunité de poursuivre un programme dont les retombées économiques se limitent à la courte période de construction mais dont un nombre grandissant de citoyens pourraient, à long terme, continuer à subir les effets pervers ».

La rentabilité économique et sociale de ce projet s'est d'ailleurs retrouvée au cœur du débat sur le projet des chutes de la Chaudière. C'était aussi le cœur du rapport du BAPE qui avait porté un jugement favorable sur les modalités du projet mais un jugement conditionnel, lié aux

conclusions de la commission Doyon sur la « justification » du programme des petites centrales, c'est-à-dire sur sa pertinence énergétique, économique et sociale.

Or la commission Doyon a conclu dans son rapport, rendu public au début d'avril, que le programme des petites centrales privées s'était soldé par des « pertes financières » importantes pour la collectivité et Hydro-Québec. Quant aux aspects sociaux, la commission a conclu qu'« il y a lieu de douter de son opportunité sociale actuelle, notamment à cause de ses impacts environnementaux ». Les commissaires ont ajouté qu'il faudrait deux audiences publiques distinctes pour établir la pertinence sociale et environnementale de ce programme, sans compter, disaient-ils, que le MEF et le MER, qui l'ont encadré et fait muser, « ne possèdent ni les connaissances ni les effectifs nécessaires pour accomplir adéquatement cette tâche ».

Projet nécessaire

Dans sa note visant à faire renverser la position de son collègue Cliche, le ministre Chevrette re-

proche à ce dernier de soutenir qu'Hydro-Québec n'a pas besoin de cette énergie.

Le projet Innergex, réplique Guy Chevrette, est un projet planifié, ce qui le rendrait nécessaire, et de toute façon, « l'aspect énergétique de ce dossier relève des compétences du ministre des Ressources naturelles, non pas de son collègue du MEF ».

La loi et la réglementation environnementale font une obligation au titulaire du MEF de se prononcer sur la pertinence des projets des autres ministères, ce qui a été le cas notamment dans les dossiers des phytocides, des arrosages contre la tordeuse de bourgeons d'épinette, de projets de barrage comme celui de SM3 ou du projet Soligaz.

« Quant aux prétendues pertes, poursuit M. Chevrette en révélant l'existence d'une réplique au verdict de la commission Doyon, nous vous référons à un document qui vous a été présenté dernièrement et dont nous joignons copie à la présente note ».

Le ministre Chevrette ajoute, cinglant, que « le MEF aurait eu tout intérêt à consulter le MRN [sur la ques-

tion énergétique] ou mieux encore à éviter ces sujets qui lui sont totalement inconnus et qui ne relèvent d'aucune façon de sa juridiction ».

Cette philosophie n'empêche pas le ministre Chevrette de se porter à la défense des débits réservés proposés par Innergex, que le MEF exigeait de relever au niveau de la norme dite du « Q2-7 », soit le plus bas débit relevé pendant deux semaines sur deux années consécutives.

M. Chevrette concède que la commission Doyon « a fait certaines recommandations » sur la norme Q2-7 sans dire à ses collègues que c'était « au moins » le débit à assurer à tous les projets, quitte à étudier de meilleures solutions s'il en est.

Le ministre Chevrette écrit aussi que la norme Q2-7, qui rendrait le projet non rentable selon Innergex, « n'a jamais été appliquée sur aucun projet de petite centrale ». Cela est vrai pour ce programme qui arrivait en phase finale en 1994. Mais c'était une norme déjà utilisée au MEF pour diverses autorisations réglementaires, constatant déjà en 1994 une étude signée Beaudelin et Bérubé, du MEF.

Amiante: 200 écoles
seront inspectéesPIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Québec — La ministre déléguée aux Mines, Denise Carrier-Perreault, estime que la décision du ministère de la Santé d'effectuer des vérifications sur la salubrité de l'amiante dans les écoles est tout à fait cohérente avec ses efforts déployés pour promouvoir le salubrité du produit à l'étranger.

« Présentement, a-t-elle déclaré, on fait exactement ce qu'on préche quand on est ailleurs. Il y a eu une mauvaise utilisation [entre 1966 et 1978] de l'amiante « floquée », un produit plus friable. Il y a des vérifications que l'on doit faire et c'est exactement ce qui se passe. »

Depuis 1978, le soufflage, ou l'application sous pression, des produits de l'amiante est totalement interdit. Il ne se fait plus aucune construction ou on utilise cette méthode. « Quand je me promène dans d'autres pays, a expliqué la ministre, c'est exactement ce que je dis et je ne prétends pas que l'amiante n'est pas dangereux. » Pour elle, il n'y a pas d'opération de « désamiantage » systématique dans les écoles. « Ce qu'on fait, à toutes fins utiles, a-t-elle dit, c'est une opération de prévention. On vérifie la quantité d'amiante dans l'air. » Cette vérification se poursuit depuis à peine un an.

Dans le milieu du travail, le seuil qu'il ne faut pas dépasser est d'une fibre par centimètre cube d'air (ou 1000 fibres par litre). Dans les écoles, la limite permise doit être inférieure à 0,01 fibre par centimètre cube, ou dix fibres par litre.

Le ministre de la Santé Jean Rochon a précisé que ces vérifications préventives sont réalisées dans environ 200 écoles, sur une possibilité de 2600 qui contiennent de l'amiante installé avant 1978, afin de s'assurer qu'il n'y a pas de dépassement des normes.

« Il est évident, a-t-il dit, qu'on n'avait pas l'intention de se créer une situation de danger pour d'agir. »

M. Rochon refuse de parler de crise. « On a décidé cette action préventive, a-t-il indiqué, parce que des informations circulaient à l'effet qu'il y avait peut-être des endroits où des concentrations hors normes pouvaient exister. »

Le ministre des Ressources naturelles Guy Chevrette n'a pour sa part pas du tout apprécié le secret entourant l'opération. « On serait bien mieux de fonctionner en toute transparence, a-t-il dit. Il va falloir apprendre à travailler la visière levée. Moi, je trouve cela insignifiant. Qu'un gouvernement ou qu'un ministère responsable prenne des précautions, c'est tout à fait juste. »

Décès d'un patient à l'hôpital de Lachine

Le syndicat met en cause
les coupes de personnel

La direction reconnaît qu'un problème persistant de congestion affecte le département de chirurgie

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Le décès d'un patient de 76 ans retrouvé coincé dans son lit dans la nuit de lundi à hier au Centre hospitalier de Lachine fera l'objet d'une enquête du coroner. Alors que le syndicat relie cette mort au manque flagrant de personnel, la direction montre patte blanche et affirme qu'il pourrait s'agir d'une mort naturelle.

La mort d'un patient dans des circonstances obscures a créé tout un émoi hier au Centre hospitalier de Lachine, où la police est intervenue en matinée pour recueillir des témoignages et prendre des photos des lieux de l'accident.

Un patient de 76 ans, admis à l'urgence après avoir souffert d'un accident vasculaire cérébral, a été retrouvé mort vers 4h15 du matin, le bassin coincé entre le matelas et la ridelle du lit. Ce dernier avait été transféré au cinquième étage au département de chirurgie, en attendant son placement dans un centre de soins de longue durée. Le personnel infirmier avait attaché les poignets de ce patient agité pour éviter qu'il n'arrache ses tubes durant son sommeil.

C'est une patiente éveillée qui a alerté le personnel infirmier vers 4h15. Selon la direction de l'hôpital,

un médecin a constaté le décès du patient peu de temps après et on s'est aperçu que le matelas gonflable sur lequel reposait ce patient s'était complètement vidé de son air.

« En fait, on ignore la cause réelle du décès. Il s'agit peut-être d'une mort naturelle. Mais compte tenu du matelas, nous avons appelé la police et le coroner pour déterminer s'il s'agit d'un accident relié au matelas et s'il faut déclencher une alerte concernant ce type de matelas », a expliqué hier Suzanne Beauchamp, coordonnatrice des services aux clients au Centre hospitalier de Lachine.

Congestion constante

Mais le syndicat, lui, allègue que cet accident aurait pu être évité, n'eût été du manque de personnel pour prendre soins des patients. « L'employeur dit respecter les quotas, mais il faut tenir compte non seulement du nombre, mais de la qualité des patients. Depuis le virage ambulatoire, les cas sont très lourds et le personnel est insuffisant pour répondre à la tâche », a soutenu Jacinthe Boissonneau, responsable de la santé et sécurité du travail pour le Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ).

La direction rétorque que son hôpital n'a en rien dérogé aux normes

concernant le nombre d'infirmières par patients dans la nuit du 30 septembre. Il y avait cette nuit-là trois infirmières pour 28 patients, alors que la norme est de trois infirmières pour 32 patients. « Nous avons même augmenté nos normes depuis le virage ambulatoire pour tenir compte de l'aggravation des cas », a affirmé Mme Beauchamp.

Mais il ne fait de mystère pour personne à l'intérieur du Centre hospitalier de Lachine que le département de chirurgie fait l'objet d'une congestion constante. Le personnel est débordé, notamment depuis que huit postes d'infirmière auxiliaire ont été coupés, affirme la représentante syndicale.

La direction reconnaît qu'un problème persistant affecte le département de chirurgie et que les postes coupés sont le résultat de la fermeture d'une quarantaine de lits depuis la période estivale. En effet, 10 lits ont été fermés dans le département de gériatrie, 11 dans le département de chirurgie et 22 en médecine. « Nous avons créé un comité pour tenter de trouver des solutions aux problèmes que vit le département de chirurgie, a dit Mme Beauchamp, et le conseil d'administration doit se prononcer bientôt sur la pertinence de garder ou non ces lits fermés. »

JONC ANNIVERSAIRE

à diamants,
et saphirs,
rubis ou
émeraudes sur
OR 14 carats

1997


AU CHOIX VENTE 288 \$ chacun

LE PARCHEMIN
DEPUIS 1944

Nos diamants et pierres précieuses sont sélectionnés par le laboratoire Gemmologique du Canada.

Mezzanine, METRO Berri UQAM, 1500, rue Berri
Montréal 845-5243 sans frais 1-800-667-6878

Avis public


Ville de Montréal

Service du greffe

Vente d'immeubles pour non-paiement de taxes foncières ou de droits sur les mutations immobilières

Avis est donné qu'une liste complémentaire d'immeubles qui seront vendus par le greffier, pour non-paiement de taxes foncières ou de droits sur les mutations immobilières à la Ville de

Montréal, sera publiée dans le journal *Le Devoir*, le vendredi 3 octobre 1997.

La vente de ces immeubles aura lieu le lundi 3 novembre 1997 à 10 h, dans le hall de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est.

Montréal, le 1^{er} octobre 1997

Le greffier,
Léon Laberge

Conseillers en décoration
Comptoirs de pièces de plomberie
Consultation gratuite des As-Plombiers

30 salles de bain en démonstration
Faut voir...

la boutique de plomberie DÉCORATION 25


25^e avenue et 640 Ouest, St-Eustache • tél: 473-8492 • Internet: www.decor25.com

POURQUOI ?

1-800-668-6381

AVEC VOUS

Medic Alert



2200 emplois pour les régions.

« Au-delà de la création d'emplois, le Fonds est un partenaire engagé dans les régions. Un partenaire qui, comme nous, croit beaucoup au développement à long terme. C'est important. La croissance économique du Québec dépend beaucoup du dynamisme des régions. »

Francine Ruest-Jutras
Mairesse de Drummondville

LE FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (FTQ)

www.fondsftq.com

Vous êtes en bonne compagnie

LE DEVOIR

MONTREAL

De la danse au menu



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

TOUS LES MIDIS, dans le cadre du Festival international de nouvelle danse, des troupes viennent présenter des extraits de leur plus récent spectacle au Complexe Desjardins. Hier, parmi les quatre chorégraphes invités, Tassy Teekman présentait Tercet avec les interprètes Rachel Worth et Anne le Beau.

EN BREF

La FTQ ne veut pas crier victoire

(Le Devoir) — La FTQ estime qu'il ne faut pas se réjouir trop vite des annonces faites par le gouvernement Bouchard et le ministre Rochon. L'allègement des compressions ne doit pas faire oublier que le réseau est toujours en manque criant de financement et a besoin d'investissements, a soutenu hier Alain Foisy, président du Syndicat québécois des employés de service (FTQ). M. Foisy s'étonne d'ailleurs de voir la CSN, de même que les hôpitaux, saluer ces annonces. «Il faut se rappeler qu'un gel de budget équivalait à des compressions de 120 millions. Cela veut dire moins de services, a-t-il dit, alors qu'on ne peut pas aller plus bas que la situation actuelle.»

Hôpitaux: affichage de postes

(Le Devoir) — En raison des compressions de 105 millions à réaliser dans la région de Montréal, la Conférence montréalaise des hôpitaux presse la Régie régionale de la santé de Montréal d'accéder à une trêve dans l'affichage de postes non reliés aux services cliniques. Selon Michel Larivière, directeur de l'AHQ-Montréal, il faut profiter de la conjoncture créée par le départ de près de 5000 employés pour réaliser ces compressions. L'organisme suggère de surseoir à l'embauche de personnel dans

les secteurs administratifs et de soutien puisque des scénarios sont à l'étude pour regrouper et moderniser les services de soutien et administratifs de plusieurs hôpitaux.

Reprise de l'enquête Poitras

(PC) — L'Association des policiers provinciaux du Québec a brandi la menace de la violence quand la direction de la SQ a recommandé la nomination d'Isabelle Isabelle au comité de déontologie policière. Isabelle était un des trois enquêteurs internes à avoir enquêté sur les bavures de ses collègues policiers commises au cours de l'enquête et du procès des Matticks pour importation de haschisch. Au 58^e jour des travaux de la commission Poitras qui enquête sur la SQ, le témoin Gilles Despelteau, directeur des ressources humaines et négociateur patronal, a reconnu hier que le syndicat des policiers était en profond désaccord avec cette nomination et que les dirigeants l'avaient signifié sans ambiguïté. Selon le compte-rendu d'une réunion patronale-syndicale tenue le 31 juillet 1996, l'APPQ reproche à M. Isabelle d'avoir commis «des abus» dans des enquêtes, notamment dans l'affaire Matticks. «Si jamais la Sûreté persistait dans sa décision, il est clair que l'Association des policiers provinciaux du Québec n'aurait pas le choix de réagir violemment car elle n'entend pas laisser les membres de son accreditat-syndicale se faire juger par M. Isabelle», peut-on lire.

Un organisme en situation de faillite technique

Sur la route tortueuse de la STL

Tous les partis d'opposition s'entendent pour dire que la qualité du service est «minable», «exécration» et «inacceptable»

Le profil de la Société de transport de Laval (STL) est peu reluisant. L'organisme coûte affreusement cher aux Lavallois — 34,2 millions par année — et se retrouve aujourd'hui en situation de faillite technique. Sur la route menant au pouvoir, les quatre candidats qui se disputent la mairie devront trouver un moyen de mettre un frein à la course folle de ce mastodonte.

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Affirmer que la STL est à la croisée des chemins est un euphémisme. Les finances de l'organisme sont un désastre et les Lavallois désertent le transport collectif. L'heure est si grave que même la haute direction sonne l'alarme: tout doit changer à la Société de transport de Laval, sinon...

Privatiser, intégrer, réorganiser, rationaliser, relancer. A quelques nuances près, les principaux acteurs lavallois qui jouent dans le suspense électoral d'automne tiennent un discours identique: il faut «repenser» la STL, effectuer un virage radical.

Le directeur général de l'organisme en arrivait à cette conclusion en novembre 1995, soit bien avant le début des hostilités politiques. «La STL est atteinte d'un mal profond qui touche presque tous les échelons de l'entreprise et qui se manifeste par des abus érigés en droits, un laxisme dans les opérations, une gestion sclérosée et inefficace», écrivait Francis Therrien dans un rapport intitulé L'Urgence de changer de cap. «Des efforts sont faits pour corriger la situation et plusieurs personnes se sont engagées sincèrement dans cette dynamique de changement. Mais il m'apparaît très clairement qu'elles se heurtent à une force d'inertie qui provient d'une longue pratique dans un modèle très largement dépassé.»

M. Therrien et le responsable poli-

tique de la STL, le conseiller municipal Jean-Jacques Beldié, se sont plaints à plusieurs reprises du corporatisme syndical qui prévaut à la STL et de la non-productivité qui en découle. A cet égard, les chiffres sont éloquents. Selon les statistiques de la Canadian Urban Transit Association, en 1994, la productivité des chauffeurs de la STL était de 0,33 (heure de service régulier par heure payée). En comparaison, la productivité des chauffeurs de la STCUM se chiffrait à 0,72 et la moyenne québécoise se situait à 0,62.

Brandissant la menace d'une privatisation, la STL a obtenu l'accord des 420 chauffeurs d'autobus afin de renégocier maintenant la convention collective qui était pourtant valable pour encore deux ans. La STL espère économiser cinq millions en introduisant le régime des heures brisées, qui permet d'employer le même chauffeur aux heures de pointe du matin et du soir, et en implantant l'interligne, soit l'affectation d'un chauffeur à plusieurs trajets.

A défaut d'obtenir ces concessions, la STL conclura une entente avec le privé ou la STCUM pour l'exploitation du réseau lavallois. «Tout est sur la table», a lancé Jean-Jacques Beldié, président du conseil d'administration de la STL.

Sur une nouvelle route
Les partis Elan, Option Laval et Ac-

cès Laval veulent aussi faire prendre une toute nouvelle route à la société paramunicipale. Mais ils croient cependant que ce n'est pas en montrant les syndicats du doigt que les choses iront mieux.

Selon Marie-Josée Bonin (Option Laval), la STL devrait être intégrée au sein d'un service municipal, ce qui permettrait de réaliser des économies annuelles de 2,8 millions. Yves Gratton (Accès Laval) emprunte cette idée, suggérant par contre de rattacher la STL à la direction générale de la Ville. Les économies seraient d'environ 1,3 million, estime-t-il. Daniel Lefebvre (Elan) estime pour sa part que les gains résultant d'une telle démarche seraient pratiquement nuls.

Les visions des prétendants au trône de Gilles Vaillancourt convergent cependant lorsqu'il est question de la qualité du service à la STL: «minable», «exécration» et «inacceptable» sont les termes peu élogieux qui meublent les discours.

La Ville de Laval finance la moitié du budget de la STL, qui oscille autour de 66 millions pour 1997. Vingt-sept de ces 66 millions sont versés en salaires aux 420 chauffeurs.

Selon les chiffres de l'AMT, l'achalandage a connu une baisse de 16,6% à la STL entre 1987 et 1996. En 1996, l'achalandage par habitant était en outre de 49 à la STL contre 185 à la STCUM et 70 à la STRSM. Cette envolée de chiffres pourrait se poursuivre, toujours au désavantage de la STL.

«Il y a faillite politique et administrative du transport en commun à Laval», a résumé Normand Parisien, porte-parole du groupe de pression apolitique Transport 2000.

Les promesses

A quelques semaines des élections, tous les partis sans exception promettent de revoir le service offert par la STL. D'une équipe à l'autre, il est question de mettre en service de plus petits autobus qui sillonnaient les quartiers pour se rabattre vers les grands axes routiers. A partir de ces grands axes, d'autres véhicules se rabattraient vers Montréal, à la station de métro Henri-Bourassa, comme c'est le cas actuellement, mais aussi à la station Côte-Vertu.

L'opposition, qu'elle provienne d'Elan, d'Accès Laval ou d'Option Laval, promet de redonner à la STL une mission véritable, de concert avec les employés: transporter des citoyens, et bien le faire.

Le PRO de Gilles Vaillancourt pense cependant la même chose et a déjà entrepris de «réformer» la STL. Jean-Jacques Beldié a confirmé en entrevue que lui et son équipe avaient l'intention de repartir à neuf.

De concert avec des chercheurs de l'École polytechnique, la STL s'emploie depuis peu à réviser l'ensemble des circuits d'autobus. «On repart à zéro, ce qu'on n'avait pas fait depuis 25 ans», a dit M. Beldié. L'offre de service sera différente, possiblement à la hausse, plus efficace, plus rapide et plus commode», a ajouté M. Beldié, indiquant que le service hors pointe et l'offre de transport vers l'ouest de Laval allaient être améliorés en priorité. Le président du conseil de la STL, qui tentera de se faire réélire aux côtés de Gilles Vaillancourt le 2 novembre, promet une relance véritable du transport en commun à Laval. Ses adversaires aussi, soulignant que l'administration en place a failli à la tâche.

Demain: le cas unique du métro (toujours inexistant) à Laval

ELECTIONS



à LAVAL

Les syndicats de fonctionnaires s'impliquent dans la joute politique

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Un autre gladiateur a fait son entrée hier dans l'arène politique lavalloise: la fonction publique. Les six syndicats représentant 2500 employés municipaux ont en effet annoncé leur intention de se mêler de la campagne électorale en cours. Et ils en ont contre le maire Gilles Vaillancourt.

Réunis hier en assemblée spéciale, les exécutifs de ces six syndicats, regroupés au sein de la Coalition des employés municipaux de Laval, ont décidé de s'impliquer activement dans la campagne. La Coalition invite d'abord les quatre candidats à la mairie à présenter leurs programmes respectifs à l'ensemble des employés municipaux lors d'une assemblée qui aura lieu dimanche. Le lendemain, ces mêmes employés manifesteront devant le Cosmodôme et l'hôtel de ville, où aura lieu en soirée la dernière

assemblée du conseil avant le scrutin du 2 novembre.

Ces deux rassemblements risquent de déplaire au maire Vaillancourt, identifié comme une «cible» par André Nadon, porte-parole de la Coalition. Les employés municipaux reprochent à Gilles Vaillancourt d'avoir milité en faveur des propositions visant à assouplir le Code du travail et visant à récupérer 6% des coûts de la main-d'œuvre dans les municipalités.

M. Nadon donne néanmoins au maire Vaillancourt la chance de s'expliquer lors de l'assemblée de dimanche, à laquelle participeront les trois partis d'opposition (Accès

Laval, Elan et Option Laval). Le maire et son équipe n'ont toujours pas répondu à l'invitation de la fonction publique.

«On n'a pas l'intention de rester neutres», a indiqué hier M. Nadon, président de la Fraternité des policiers de Laval. «On a un maire qui nous a créé un certain nombre d'embêtements. [...] Il est prématuré de dire qu'on veut la tête de Gilles Vaillancourt. Mais c'est clair qu'il a deux prises contre lui.»

La Coalition des employés municipaux de Laval évaluera à la suite des événements de dimanche et de lundi si elle doit appuyer ou encore lutter contre l'un ou l'autre des candidats.

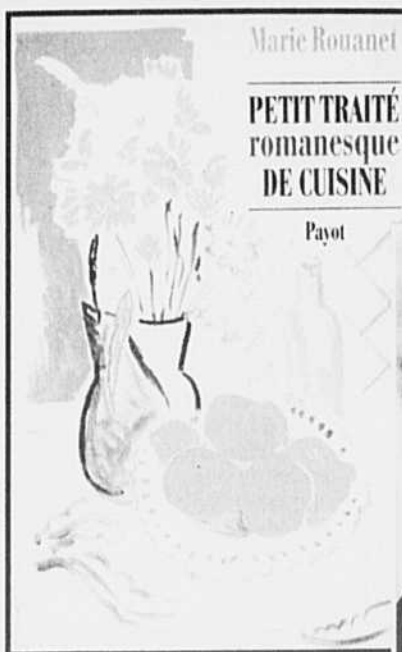
STCUM: sondage au sujet des autobus

LE DEVOIR

Une dizaine de nouveaux autobus à plancher surbaissé font présentement l'objet de sondages auprès des usagers du transport en commun de la STCUM. Outre leur plancher, ces nouveaux modèles, réaménagés par Novabus, comptent plusieurs autres modifications, question de concilier les attentes des usagers et les besoins d'exploitation de la Société. Ainsi, 30 places assises plutôt que 39 sont désormais offertes, l'allée centrale est plus dégagée afin d'accueillir une dizaine de personnes de plus (soit entre 70 et 75), des mains courantes et des barres d'appui ont été ajoutées. Toutefois, les corrections ne seront pas apportées avant quelques mois encore.

Les Belles Rencontres de la librairie HERMÈS

Aujourd'hui le 1^{er} octobre de 18h à 19h



Marie Rouanet
PETIT TRAITÉ
romanesque
DE CUISINE

PETIT TRAITÉ
ROMANESQUE
DE CUISINE
Marie Rouanet

Payot



publié chez PAYOT

1120, ave. Laurier ouest, Outremont, Montréal
Tél.: 274-3669 • Téléc.: 274-3660



TOUT NOUVEAU
BIOLOGIE HUMAINE 314

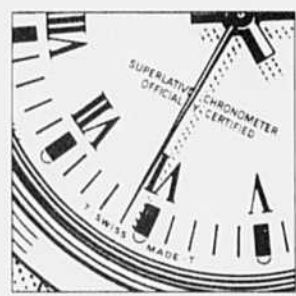
3^e secondaire
Normand Fecteau

Fiches d'activités,
424 pages, 17,50 \$
Corrigé à paraître

Cet outil d'apprentissage répond fidèlement aux intentions du programme de biologie 035314 qui veut que les notions d'anatomie et de physiologie servent à impliquer davantage l'élève dans le respect de la vie et de la santé.

Contenant toute la théorie essentielle pour atteindre les objectifs proposés, cette méthode favorise la sécurité et maximise le rapport temps-apprentissage. Microgradué et progressive, l'approche développe l'autonomie, la motivation, la coopération (le travail d'équipe), l'observation et une saine méthodologie. Les nombreux laboratoires proposés respectent la démarche scientifique.

GUÉRIN, éditeur ltée
4501, rue Drolet
Montréal (Québec) H2T 2G2
Téléphone: (514) 842-3481
Télécopieur: (514) 842-4923
Adresse Internet:
http://www.guerin-editeur.qc.ca



Avant d'acheter une
Rolex, assurez-vous
de lire les plus
petits caractères.

Chaque Rolex Oyster qui porte l'inscription
«SUPERLATIVE CHRONOMETER OFFICIALLY
CERTIFIED» a survécu à 15 jours et 15 nuits
d'épreuves imposées par le Contrôle Officiel
Suisse des Chronomètres.

ROLEX



OYSTER PERPETUAL DAY-DATE

Nous sommes fiers d'être votre bijoutier agréé Rolex.

Bijouterie
Gambard

Vente et service technique

630-A Cathcart Montréal Centre-Ville 866-3876

Les meilleurs vêtements de voyage au monde



Des vêtements de voyage de coupe classique, élégants et confortables. Ils ont des poches secrètes et des poches sécuritaires.

Tilley Endurables
1050 ave. Laurier Ouest
514-272-7791

OBTENEZ UN CATALOGUE GRATUIT
EN COMPOSANT LE
1-800-465-4249

LE DEVOIR

POLITIQUE

Le voyage de Lucien Bouchard à Paris

Les propos de Jospin réjouissent Dion

MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Libéraux, bloquistes et réformistes ont tenté, pour une deuxième journée consécutive, d'utiliser à leur avantage les propos des autorités françaises sur l'éventuelle reconnaissance d'un Québec souverain.

La déclaration faite hier par le premier ministre Lionel Jospin a apporté de l'eau au moulin du premier ministre Jean Chrétien, de son ministre des Affaires intergouvernementales Stéphane Dion et de celui des Affaires étrangères Lloyd Axworthy.

Les trois hommes ne cachaient pas la satisfaction que leur procuraient les propos très nuancés de M. Jospin, M. Dion y voyant même un appui à ses thèses.

M. Jospin a réitéré hier matin la position du président Jacques Chirac selon qui la France accompagnerait le Québec dans ses choix. Il a toutefois ajouté que la France prendrait ses futures décisions sur la base d'événements réels et en fonction de «la libre décision des Québécois, de leurs autorités politiques, de la libre appréciation du Canada».

Le premier ministre Chrétien en a conclu, aux Communes, que les autorités françaises «reconnaissent le fait qu'il s'agit d'un problème canadien et qu'elles devront respecter les vues du gouvernement canadien» à cet égard.

M. Axworthy, qui se réjouissait déjà de la décision de Paris de ne pas émettre un timbre commémorant le fameux «Vive le Québec libre!» du général de Gaulle, a jugé que M. Jospin avait permis de donner une «juste perspective» à la position française.

Les «valeurs canadiennes»

Mais le plus volubile était M. Dion. Selon lui, M. Jospin a su toucher au fond de la question en disant vouloir respecter la libre décision du Québec mais aussi «l'appréciation» du Canada. Il a répété que personne ne voulait retenir les Québécois contre leur gré mais qu'il n'était pas question, pour M. Jospin, de reconnaître «par-dessus la tête du gouvernement canadien» une déclaration unilatérale d'indépendance.

Stéphane Dion a carrément vu dans les propos de Lionel Jospin un appui à la position qu'il défend depuis son arrivée à Ottawa, à savoir qu'une déclaration unilatérale d'indépendance va à l'encontre du droit international. Il a d'ailleurs répété aux Communes que «la sécession n'est pas un droit en démocratie».

«Si nous disons, au Canada, que notre pays peut être partagé et qu'il n'est pas question de retenir les Québécois contre leur gré, ce n'est pas parce que nous y sommes poussés par le droit ou la pratique internationale ou un gouvernement étranger. C'est en raison de nos valeurs canadiennes. [...] Ce n'est pas un droit en vertu du droit international mais c'est quand même une possibilité que nous, au Canada, on accepte parce qu'on est une démocratie plus conciliante que d'autres», a-t-il renchéri à sa sortie des Communes.

Bloquistes et réformistes

Le chef bloquiste Gilles Dupepe a de son côté refusé

de voir dans les propos du premier ministre Jospin une quelconque dilution du point de vue français. Selon lui, M. Jospin a fait écho au président Chirac et réitéré que la France reconnaît le choix des Québécois, peu importe sa nature. Il pourrait donc s'agir, croit-il, d'une déclaration unilatérale d'indépendance.

Une fois aux Communes, il a tenté de faire dire à M. Chrétien qu'il respecterait lui aussi le choix démocratique des Québécois, mais le premier ministre a préféré rappeler qu'il voulait une question claire et qu'il allait «prendre les moyens» pour l'obtenir. Il a été impossible de savoir comment.

Le chef réformiste Preston Manning a quant à lui évité de se lancer dans l'exégèse des déclarations des dirigeants français mais y a vu un autre effet de l'incapacité d'Ottawa de prévenir les coups sur le front de l'unité canadienne. Selon lui, cette attitude explique le refus du fédéral de distribuer au Québec des copies de la déclaration de Calgary ou de voir la montée de la frustration des citoyens de la Colombie-Britannique.

170 millions en accords économiques

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT
DU DEVOIR À PARIS

Devant 500 personnalités du monde des affaires français, Lucien Bouchard a vanté hier pendant près d'une heure le savoir-faire technologique et industriel québécois. Dirigeant la plus importante mission économique québécoise jamais vue en France, le premier ministre a fait salle comble, réalisant même la plus grande assistance jamais réunie à la Chambre de commerce et d'industrie de Paris.

Accompagné d'une vingtaine de dirigeants d'entreprise québécois, il a tenté de convaincre le public français

que le Québec reste sa meilleure porte d'accès à l'Amérique du Nord et même, bientôt, à l'Amérique latine. «Le quatrième pilier de notre relation, le pilier économique, est enfin debout, a-t-il déclaré. Mais nous commençons à peine à exploiter le potentiel de cette nouvelle synergie.»

Joignant le geste à la parole, il assistait quelques minutes plus tard à l'annonce d'une trentaine d'accords économiques entre entreprises françaises et québécoises totalisant environ 170 millions de dollars.

Ces ententes vont de la distribution de stéthoscopes électroniques (Andromed et Spengler) à la conception de spectacles son et lumière (Québec Ex-

périence Multimédia et Musique d'images), en passant par la reproduction sur cédérom du mensuel scientifique *Science et Vie* (Les Logiciels de Marque et Excelsior Publications). D'autres entreprises s'associeront pour réhabiliter des sites pollués (GSI Environnement et Ortec-Environnement) ou importer des technologies dans la construction de ponts (Demathieu, Bard et TNT inc.). Jean Michelet, président de Demathieu et Bard, a trouvé chez son associé québécois des techniques de construction de ponts préfabriqués qu'il compte importer en France. «Notre objectif est pour l'instant québécois, mais il pourrait être aussi nord-américain», a-t-il dit.

Exemple de concertation

Lucien Bouchard expliquait hier que sur les 45 implantations françaises réalisées au Québec depuis trois ans, 45 étaient toujours en activité. Cette coopération économique renforcée verra d'ailleurs bientôt le ministre français de l'Économie, Dominique Strauss-Khan, venir au Québec en visite. Il tient, dit-on, à voir la Baie-James.

Selon Bernard Lemaire, le président de Cascades, qui participe à la mission du premier ministre, les Français se sont surtout montrés intéressés pour l'instant par le Sommet québécois sur l'économie et l'emploi. Citée par le président du conseil du patronat, Jean Gandois, et même par le premier ministre Lionel Jospin, cette concertation suscite beaucoup d'intérêt à la veille d'un sommet semblable en France. Le second champ d'intérêt réside dans la façon dont le Québec réduit son déficit. «Pour l'instant, a dit M. Lemaire, les Français en ont plus appris de nous que nous en avons appris d'eux.»



JEAN-BERNARD PORÉE, PONTREPRESE
Les premiers ministres québécois Lucien Bouchard et français Lionel Jospin échantent la traditionnelle poignée de main devant la presse avant de commencer leurs discussions.

• CARRIÈRES ET PROFESSIONS •

Université
de Montréal

Professeure ou professeur de didactique

Le Département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation recherche une professeure ou un professeur adjoint spécialisé dans le domaine de la didactique des langues secondes et étrangères.

Fonctions

Enseignement dans les programmes du Département aux trois cycles; encadrement d'étudiants aux cycles supérieurs en didactique des langues secondes et étrangères; élaboration et conduite de recherches dans le domaine.

Exigences

Doctorat (terminé ou en voie de l'être) en sciences de l'éducation, option didactique des langues secondes et étrangères ou l'équivalent; connaissance et expérience de l'enseignement en milieux pluriethniques; capacité d'assumer des enseignements universitaires et d'entreprendre un programme de recherche dans le domaine; maîtrise du français oral et écrit. L'utilisation des technologies de l'information et de la communication en éducation sera considérée comme un atout.

Traitement

Selon la convention collective.

Date d'entrée en fonction

Janvier 1998.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre précisant leur intérêt et leur compétence dans le domaine, ainsi que le nom de trois répondants, au plus tard le 30 octobre 1997, à :

Mme Nicole van Grunderbeek, directrice
Département de didactique
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec), H3C 3J7

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. L'Université souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes.

Directeur adjoint

Recherche sur les donateurs

En tant que membre clé de l'une des équipes universitaires de collecte de fonds les plus performantes au Canada, vous dirigerez et gèrerez un programme de recherche sur les donateurs pour le compte de l'Université McGill. Vous analyserez et interpréterez des données financières, commerciales et sociales complexes en vue de repérer, de solliciter et d'orienter les donateurs potentiels et d'entretenir des liens avec eux. De plus, vous enquêterez sur de nouvelles procédures et technologies, et les mettrez en œuvre pour le service de recherche.

Outre un diplôme de premier cycle en histoire, en bibliothéconomie, en droit ou en finance, vous possédez au moins cinq années d'expérience pertinente dans le domaine de la recherche et des technologies de l'information, et vous savez interpréter des rapports financiers. Excellent communicateur, tant en anglais qu'en français, vous avez une solide connaissance de la collecte de fonds.

Ce poste contractuel de deux ans, comportant une possibilité de renouvellement, offre une rémunération de l'ordre de 40 000 \$ à 50 000 \$ (établie en fonction de vos compétences) ainsi qu'un ensemble très complet d'avantages sociaux.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae en toute confiance avant le 10 octobre 1997 au Bureau du personnel de secteur, Maison Martlet, 3605, rue de la Montagne, Montréal (Québec) H3G 2M1. Télécopieur : (514) 398-7362

Seuls les candidats qui répondent aux conditions ci-dessus seront contactés.

L'Université McGill souscrit à l'équité en matière d'emploi.



PUBLICOR, une division de Communications Quebecor inc., est à la recherche d'un-e :

DIRECTEUR-TRICE DE L'ÉDITION EN PARTENARIAT

Relevant de la Vice-présidente secteur Magazines, vous aurez entre autres :

- élaborer, négocier et conclure des ententes pour de nouveaux et actuels projets d'édition;
- développer des stratégies de commercialisation;
- conclure des ententes avec les décideurs des différentes entreprises;
- superviser et assurer la réalisation de l'ensemble des activités reliées aux contrats d'édition.

Vous possédez une excellente connaissance de l'édition ainsi qu'une grande habileté à faire des représentations auprès des décideurs. Vous avez un bon sens de l'analyse, une capacité d'interpréter des données financières et un réseau diversifié de contacts.

Parfaitement bilingue, vous détenez un diplôme universitaire en marketing.

Nous offrons un salaire concurrentiel et une gamme complète d'avantages sociaux.

Si ce défi vous intéresse, faites parvenir votre curriculum vitae avant le 10 octobre 1997 à l'adresse suivante :

Publicor
7, Chemin Bates
Outremont (Québec) H2V 1A6
Télécopieur: 270-5395

Prière de ne pas téléphoner.

Entreprise souscrivant à un programme d'équité en matière d'emploi. Seules les personnes dont le c.v. a été retenu recevront un accusé de réception.

L'avenir du Canada

L'Institut C. D. Howe propose un plan C

Les Canadiens doivent convenir d'attendre de trois à cinq ans avant de tout chambouler

MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Si les Canadiens ne veulent pas laisser l'insécurité et la précipitation orienter leurs choix constitutionnels au

lendemain d'un éventuel départ du Québec, ils doivent convenir des maintenant d'attendre de trois à cinq ans avant de tout chambouler, soutient le professeur de droit Alan Cairns, dans une brève étude publiée hier par l'Institut C. D. Howe. Cette décision représenterait la première étape de ce que l'éminent juriste de l'université de la Saskatchewan appelle le plan C, c'est-à-dire un processus devant permettre au nouveau Canada de redéfinir sa Constitution et son identité.

On connaissait déjà les plans A et B, le premier devant servir au renouvellement de la fédération, et le deuxième, à l'établissement des règles, conditions et conséquences d'une sécession. Mais selon le professeur Cairns, ces scénarios s'avèrent aujourd'hui insuffisants car ils ne répondent en rien aux questions entourant l'avenir du Canada sans le Québec.

Il convient que les gouvernements ne peuvent aborder cette question avant de connaître la décision des Québécois. L'ironie est qu'une fois leur choix fait, il est trop tard pour en discuter, le pays se retrouvant dans un état de «panique, de peur et d'insécurité».

Pour éviter des choix accidentels, guidés par l'incertitude ou des intérêts particuliers, il recommande de susciter, avant le prochain référendum québécois, un consensus informel pour que soit maintenu, pendant trois à cinq ans, l'ordre juridique existant. Durant cette période de transition, les dirigeants politiques et les citoyens du Canada décideraient de rester ou non unis et se prononceraient, si nécessaire, sur une nouvelle Constitution.

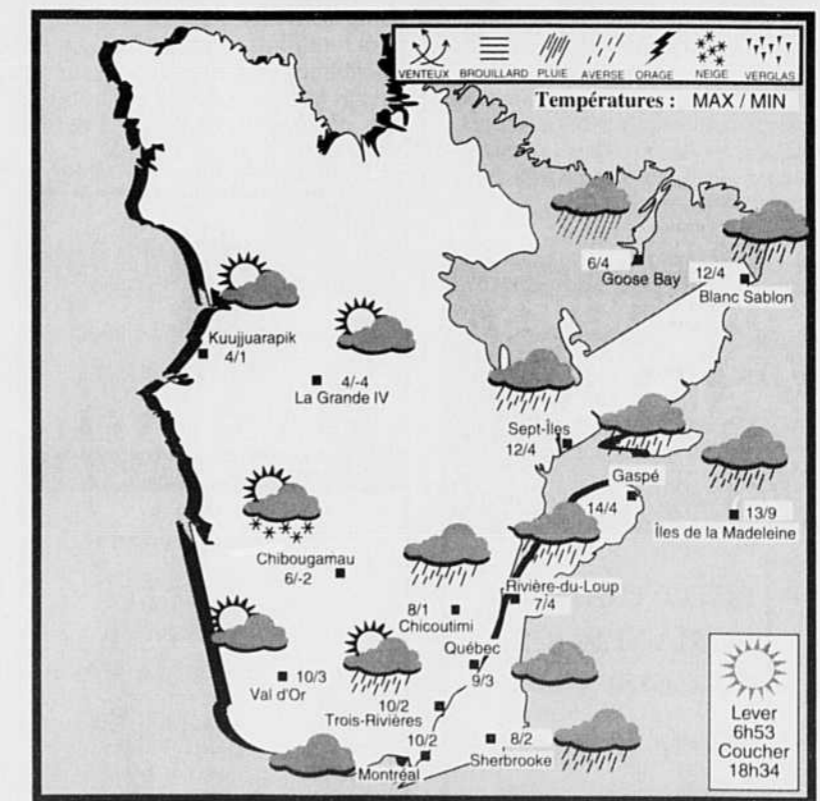
Cette solution, note-t-il, aurait l'avantage d'offrir un climat de stabilité essentiel à la prise de décisions difficiles et de permettre au Canada de négocier avec le Québec les aspects les plus urgents d'une sécession. Il cite, entre autres, le partage de la dette et des actifs, l'établissement d'un corridor entre l'Ontario et les Maritimes et le contrôle de la voie maritime du Saint-Laurent.

La négociation de tout autre arrangement politique ou économique devrait attendre que les Canadiens aient choisi leur nouveau cadre juridique, question de ne pas mêler tous les enjeux et d'éviter des erreurs qui seraient irréparables.

Cette proposition risque d'indisposer les souverainistes qui préconisent la négociation d'un partenariat politique et économique au cours de l'année qui suivrait une victoire du OUL. Si ces pourparlers s'avéraient impossibles ou infructueux, ils déclareraient unilatéralement l'indépendance.

LA MÉTÉO D'ENVIRONNEMENT CANADA

MONTREAL	Aujourd'hui	Ce Soir	Jeu	Vend	Samedi
	max 10	min 2	max 13	5/15	8/18



QUÉBEC	Aujourd'hui	Ce Soir	Jeu	Vend	Samedi
	max 9	min 3	max 10	4/13	6/13

OTTAWA	Aujourd'hui	Ce Soir	Jeu	Vend	Samedi
	max 10	min 3	max 13	5/17	8/19

Météo-Conseil 1 900 565-4455
Frais applicables
La météo à la source

Environnement Canada



Carrières
Professions
985-3316
télécopieur
985-3390
LE DEVOIR

• CARRIÈRES ET PROFESSIONS •

Programmes de formation intensive

Moyens de créer son propre emploi

- Démarrage Développement d'Entreprises
- Français-Anglais
- Techniques de Commerce International
- Français des Affaires
- Communication Valeurs et Cultures
- Anglais des Affaires

Centre Canadien International CCI des affaires

1118, Ste-Catherine Ouest, suite 300



Pour inscription : (514) 390-0059
Prochaines sessions : 29 sept., 20 et 27 oct., 17 et 24 nov.

Nous représentons un des plus prestigieux collèges d'enseignement secondaire mixte et privé de la région métropolitaine.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Sous l'autorité du conseil d'administration, vous assumerez la direction des ressources humaines, financières et matérielles d'une institution reconnue pour une longue tradition d'excellence dans la promotion de solides valeurs spirituelles, culturelles, sociales et personnelles.

Pour relever ce défi d'envergure, vous devez être titulaire d'un diplôme universitaire de deuxième ou de troisième cycle dans un champ spécialisé approprié, jumelé idéalement à une formation supplémentaire en administration.

De plus, vous possédez un minimum de dix années d'expérience dans le milieu de l'éducation, dont au moins cinq à un poste de direction. Vous y avez développé de solides aptitudes pour la gestion, un leadership stimulant et une grande facilité à communiquer avec de nombreux intervenants. Enfin, vous avez acquis une très bonne compréhension des enjeux actuels et futurs de l'enseignement privé, et adhérez au même système de valeurs que celui prévalant au collège.

Cette institution souscrit à l'équité en matière d'emploi.

Vous référant au numéro 978-11-500, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à :

Claude Rousseau, CMC
1, place Ville-Marie, bureau 3000
Montréal (Québec) H3B 4T9
Télécopieur : (514) 393-7140

Deloitte & Touche Groupe Conseil S.E.N.C.

Partie intégrante de
Samson Bélair/Deloitte & Touche, S.E.N.C.

Professeures ou professeurs

Faculté d'éducation



Professeure ou professeur en application des technologies de l'information et de la communication en éducation

Au Département de pédagogie, elle ou il dessert une clientèle composée d'étudiants et d'étudiantes inscrits en formation initiale et continue des domaines de l'éducation. La personne choisie peut notamment être appelée à intervenir dans divers programmes de formation à l'enseignement offerts à la Faculté d'éducation, de même que dans la formation des gestionnaires de la formation et de l'éducation. De plus, elle contribue à la formation continue des personnels de la Faculté d'éducation dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TICs). La fonction comprend l'enseignement dans des programmes de 1^{er} cycle et de 2^e cycle, la recherche dans le domaine des TICs appliquées à l'éducation, la participation à la gestion et à la promotion de programmes et le service à la collectivité, particulièrement dans des organismes visant le développement des TICs en éducation.



Exigences

Doctorat en éducation et expérience démontrée dans le domaine de l'implantation et du développement des TICs appliquées à l'éducation. Expertise développée en sciences cognitives, expérience des milieux scolaires, expérience en recherche et développement dans le domaine des TICs appliquées en éducation et capacité démontrée de participer à des recherches en équipe et collaborations. La connaissance et l'engagement dans les réseaux québécois, canadiens et internationaux impliqués dans le développement des TICs appliquées à l'éducation et une expérience positive dans l'enseignement universitaire constitueront un atout.



L'Université de Sherbrooke est reconnue pour l'importance qu'elle accorde à la formation pratique et à l'innovation dans l'enseignement et la recherche. Sise au cœur des Cantons de l'Est, elle offre un environnement de qualité exceptionnelle à plus de 20 000 étudiantes et étudiants et aux quelque 3000 membres de son personnel.

La Faculté d'éducation sollicite des candidatures pour combler deux postes de professeure ou professeur régulier, à temps complet. Les fonctions comprennent notamment l'enseignement, l'encadrement d'étudiantes et d'étudiants, la recherche, la direction d'essais, de mémoires et éventuellement de thèses de doctorat, la participation à des recherches Université-Milieu, au développement des programmes d'études supérieures et à la vie universitaire. Elles comprennent également les services à la collectivité dans le champ de compétences de la ou du titulaire de poste.

Professeure ou professeur en counseling d'orientation

Au Département d'orientation professionnelle et gestion de l'éducation et de la formation (O.P.G.E.F.), elle ou il dessert une clientèle composée d'intervenants et d'intervenants en information et en orientation professionnelles œuvrant auprès des différents ordres d'enseignement et dans les organisations non scolaires. Plus particulièrement, sa fonction comprend l'enseignement du counseling d'orientation aux programmes du baccalauréat en information et orientation professionnelles, de la maîtrise en orientation, éventuellement du doctorat en éducation, la recherche dans le domaine du counseling d'orientation, la participation à la gestion de programmes.

Exigences

Doctorat en orientation ou dans une discipline connexe. Membre de l'ordre professionnel des conseillers et conseillères d'orientation du Québec. Une expérience de deux (2) ans dans la formation en counseling d'orientation et une expérience de recherche appliquée au milieu de l'éducation.

Date d'entrée en fonction :

1^{er} janvier 1998

Prière de faire parvenir un curriculum vitae et le nom de trois personnes pouvant faire des recommandations à l'appui de votre candidature au plus tard, le 31 octobre 1997 avant 16 h 30, à :

Monsieur le doyen
Faculté d'éducation
Offre d'emploi no. 97-1-26
Université de Sherbrooke
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

L'Université respecte le principe d'égalité en emploi.

PROFESSEURS-ES RÉGULIERS-ÈRES

DÉPARTEMENT D'ARTS PLASTIQUES (TROIS POSTES)

- Pratique artistique et photographique
- Pratique artistique, multimédia et interactivité
- Sculpture, installation et intervention artistique

SOMMAIRE DE LA FONCTION

- Enseignement aux trois cycles d'études universitaires en arts visuels dans le domaine de la création en photographie (pour le poste a), de la création en multimédia et interactivité (pour le poste b) et de la sculpture — installation, in situ, intervention (pour le poste c).
- Recherche et création artistique
- Services à la collectivité

EXIGENCES

- Maîtrise dans le domaine ou dans une discipline connexe, ou l'équivalent
- Engagement professionnel soutenu (production artistique et diffusion dans des réseaux reconnus)
- Expérience de quatre années dans l'enseignement aux niveaux universitaire ou collégial, ou expérience pertinente équivalente
- Poste a) Connaissance pratique de la photographie (argentique, non-argentique et numérique), réflexion théorique critique sur la photographie et sur son inclusion dans le processus de création
- Poste b) Connaissance pratique du multimédia et de l'interactivité et réflexion théorique critique sur les médias, l'interactivité et leur inclusion dans un processus de création
- Poste c) Connaissance pratique et réflexion théorique critique sur la sculpture et sur son insertion dans différents contextes

Directeur : M. Claude Mongrain
Téléphone : (514) 987-3000, poste 6775
Télécopieur : (514) 987-4047
Courriel : dep.arts_plastiques@uqam.ca
Internet : http://www.er.uqam.ca/nobel/depapl/

Envoyer le dossier de candidature tel que demandé ci-après avant le 24 octobre 1997, en incluant également des documents visuels, un dossier de presse, etc.

DÉPARTEMENT DES COMMUNICATIONS (DEUX POSTES)

Multimédia

SOMMAIRE DE LA FONCTION

- Enseignement et encadrement en multimédia interactif aux trois cycles d'études, plus particulièrement l'encadrement au profil multimédia au baccalauréat en communication, et à la concentration en multimédia interactif à la maîtrise en communication
- Recherche dans le domaine
- Services à la collectivité

Envoyer le dossier de candidature tel que demandé ci-après avant le 17 octobre 1997.

Journalisme

SOMMAIRE DE LA FONCTION

- Enseignement et encadrement aux trois cycles d'études et, plus particulièrement, l'encadrement au profil journalisme au baccalauréat en communication
- Recherche dans le domaine
- Services à la collectivité

Date d'entrée en fonction : 1^{er} juin 1998 (pour le poste en journalisme seulement)
Envoyer le dossier de candidature tel que demandé ci-après avant le 21 décembre 1997.

EXIGENCES POUR LES DEUX POSTES

- Maîtrise en communication ou dans un domaine connexe; un doctorat en communication ou dans un domaine connexe et/ou une expérience d'enseignement est un atout
- Expérience de quatre années dans la production en multimédia interactif, particulièrement en ce qui a trait à l'image fixe et animée, (pour le poste en multimédia) et dans le domaine de la presse écrite et électronique (pour le poste en journalisme)

Directeur : M. Enrico Carontini
Téléphone : (514) 987-4151
Télécopieur : (514) 987-4650
Courriel : carontini.enrico@uqam.ca

DÉPARTEMENT DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Carrièreologie

SOMMAIRE DE LA FONCTION

- Enseignement et encadrement aux trois cycles d'études
- Recherche dans le domaine
- Services à la collectivité

EXIGENCES

- Doctorat dans le domaine de la carrièreologie, de la psychologie ou dans une discipline connexe
- Expérience de recherche
- Expérience de pratique professionnelle
- Dossier de publications récentes
- Expérience dans les domaines suivants :
 - counselling de groupe
 - insertion socioprofessionnelle
 - supervision d'activités dirigées et de stage au deuxième cycle

Directeur : M. Robert Féger
Téléphone : (514) 987-3000, poste 3810
Télécopieur : (514) 987-3430
Courriel : dse@uqam.ca

Envoyer le dossier de candidature tel que demandé ci-après avant le 17 octobre 1997.

DÉPARTEMENT DE TRAVAIL SOCIAL

Méthodologie de l'intervention sociale (auprès des individus, des familles et des petits groupes)

SOMMAIRE DE LA FONCTION

- Enseignement aux premier et deuxième cycles d'études
- Recherche dans le domaine
- Services à la collectivité

EXIGENCES

- Doctorat en travail social ou dans une discipline connexe avec une formation de base en travail social
- Expérience professionnelle pertinente de quatre années dans le domaine de l'intervention sociale
- Capacité éprouvée de faire de la recherche pertinente dans le domaine
- Expérience d'enseignement aux niveaux universitaire ou collégial
- Polyvalence suffisante pour enseigner aux premier (l'axe méthodologique) et deuxième cycles
- Compétence pour assurer l'enseignement dans les domaines de la déontologie et de la méthodologie de l'intervention auprès des individus, des familles et des petits groupes
- Capacité de s'intégrer aux activités du département et d'assumer la responsabilité de dossiers spécifiques
- Intérêt marqué pour maintenir des liens avec les champs de pratique en travail social

Directrice : M^{me} Christine Corbeil
Téléphone : (514) 987-4508
Télécopieur : (514) 987-8975
Courriel : bergeron-demontigny.nicole@uqam.ca

Envoyer le dossier de candidature tel que demandé ci-après avant le 17 octobre 1997.

DÉPARTEMENT DE MUSIQUE

Interprétation de la musique populaire

SOMMAIRE DE LA FONCTION

- Enseignement et encadrement au premier cycle et aux études avancées
- Recherche et création dans le domaine
- Services à la collectivité

EXIGENCES

- Maîtrise dans le domaine ou dans une discipline connexe jumelée à quatre années d'expérience professionnelle pertinente
- OU
- Exceptionnellement, un diplôme de premier cycle dans le domaine ou dans une discipline connexe combiné avec cinq années d'expérience pertinente
- OU
- Exceptionnellement, huit années d'expérience professionnelle pertinente
- ET
- Compétence éprouvée et reconnue par le milieu
- Doctorat dans le domaine ou dans une discipline connexe et une expérience d'enseignement sont des atouts
- Expérience en enseignement universitaire et intérêt démontré pour la pédagogie
- Connaissance des principaux outils informatiques appliqués à la musique
- Capacité de travailler en équipe

Directeur : M. Claude Dauphin
Téléphone : (514) 987-3000, poste 4174
Télécopieur : (514) 987-4637
Courriel : dauphin.claude@uqam.ca

Envoyer le dossier de candidature tel que demandé ci-après avant le 17 octobre 1997.

DÉPARTEMENT DE SEXOLOGIE

Dimensions biomédicales de la sexualité

SOMMAIRE DE LA FONCTION

- Enseignement et encadrement aux premier et deuxième cycles d'études portant sur la sexualité humaine en relation avec les aspects biomédicaux, psychophysiologiques et sexopharmacologiques
- Direction de rapports d'activité et de mémoires de maîtrise
- Recherche dans le domaine
- Services à la collectivité

EXIGENCES

- Doctorat dans le champ biomédical ou psychophysiologique ou diplôme connexe
- OU
- Deux maîtrises dans le domaine ou dans des disciplines connexes
- Trois années d'expérience de recherche dans le domaine biomédical de la sexualité humaine dans une optique multidisciplinaire
- Trois années d'enseignement universitaire dans le domaine de la sexualité humaine
- Trois années d'expérience universitaire de formation à la recherche des étudiants dans les dimensions quantitative et qualitative
- Dossier de publications récentes
- Recherches subventionnées

Directeur : M. Joseph Josy Lévy
Téléphone : (514) 987-3000, poste 4483
Télécopieur : (514) 987-6787
Courriel : levy-joseph_josy@uqam.ca

Envoyer le dossier de candidature tel que demandé ci-après avant le 17 octobre 1997.

DÉPARTEMENT DES SCIENCES ADMINISTRATIVES (DEUX POSTES)

Stratégie

SOMMAIRE DE LA FONCTION

- Enseignement et encadrement aux trois cycles d'études
 - Recherche dans le domaine
 - Services à la collectivité
- #### EXIGENCES
- Doctorat en stratégie de gestion ou dans une discipline connexe
 - Expérience pertinente dans l'enseignement des aspects économiques de la stratégie de gestion (marchés, finances) et des aspects organisationnels
 - Expérience de recherche et potentiel de chercheur-euse

Commercialisation de la mode

SOMMAIRE DE LA FONCTION

- Enseignement et encadrement au premier cycle d'études
- Recherche dans le domaine
- Services à la collectivité dont la participation active aux projets de développement de l'École supérieure de mode de Montréal

EXIGENCES

- Doctorat dans le domaine (administration, commercialisation) ou dans une discipline connexe
 - Expérience de travail liée au domaine de la mode
 - Expérience d'enseignement aux niveaux universitaire ou collégial
 - Recherche et publication dans le domaine de la formation en commercialisation de la mode
- #### ATOUTS
- Bonne connaissance des nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC)
 - Maîtrise de l'anglais et d'autres langues
 - Démonstration d'une certaine polyvalence dans l'exercice de la fonction

Directrice : M^{me} Danielle Desbiens
Téléphone : (514) 987-3000, poste 3781
Télécopieur : (514) 987-3343
Courriel : desbiens.danielle@uqam.ca

Envoyer le dossier de candidature tel que demandé ci-après avant le 17 octobre 1997.

Pour tous ces postes, la maîtrise du français parlé et écrit est essentielle.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION : 1^{er} décembre 1997 (sauf pour le poste en journalisme, le 1^{er} juin 1998)

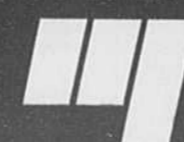
L'Université a adopté un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les professeures et un programme d'équité en emploi pour les femmes, les membres des minorités visibles, les autochtones et les personnes handicapées. Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ces postes sont offerts en priorité aux citoyens-nés canadiens-nés et aux résidents-es permanents-es.

TRAITEMENT :

Selon la convention collective SPUQU-UQAM
Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir un curriculum vitae détaillé en français, daté et signé, incluant trois lettres de recommandation, AVANT LA DATE APPROPRIÉE, 17 h, à la directrice ou au directeur du département pertinent, à l'adresse suivante : Université du Québec à Montréal, C.P. 8888, succursale Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3P8.

Une description détaillée des postes est disponible à <http://www.rhu.uqam.ca>.

L'UQAM: tout pour réussir



Université du Québec à Montréal

UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

É D I T O R I A L

À quand le virage qualité?

Jean-Robert Sansfaçon

C'est avec soulagement que le monde de la santé a accueilli la décision du gouvernement du Québec de ralentir de façon significative le rythme des compressions attendues au cours des prochains mois. Après avoir critiqué sévèrement le ministre Jean Rochon pour son manque de sens politique et son peu d'empressement à défendre son secteur autour de la table du conseil des ministres, reconnaissons qu'il vient de marquer de précieux points.

Jusqu'à la semaine dernière, la politique du gouvernement en matière de lutte contre le déficit l'avait conduit à exiger un effort à peu près semblable de la part de tous les ministères et des grands réseaux de services publics, à l'exception notoire de la culture et de la perception des impôts. Avec une telle approche, il était facile de parler de traitement équitable pour tous et d'attendre de chacun qu'il mette la main à la pâte. Puis, au fil des mois, il a fallu se rendre à l'évidence: l'impact des compressions était nettement plus douloureux dans le secteur de la santé déjà aux prises avec un virage majeur, que n'importe où ailleurs.

La population vieillit, le nombre d'interventions médicales augmente de même que la lourdeur et la complexité des soins requis. Comme nul autre service public, le secteur de la santé est soumis à des exigences de fiabilité dont les premiers juges sont les citoyens eux-mêmes. La moindre bévue fait la manchette des journaux et chaque fois, à tort ou à raison, ce sont les compressions budgétaires qui sont mises en cause. La sensibilité populaire est à fleur de peau et tout est devenu prétexte à la critique.

Il y a trois ans, le Québec a choisi de moderniser son réseau de soins de santé en prenant le virage ambulatoire. Il n'était pas le seul à agir ainsi, la plupart des pays occidentaux ayant emprunté la même orientation dictée par l'avancement des technologies médicales et une médication plus efficace. Malheureusement, la crise des finances publiques obligea à faire vite et surtout, à profiter de l'occasion pour stopper un mouvement explosif de croissance des coûts.

Selon le plan original de transformation du réseau présenté il y a trois ans, le virage ambulatoire devait générer des économies de 160 millions à travers la province en cette troisième et dernière année du plan. Déjà, cet effort récurrent paraissait considérable puisqu'il s'ajoutait à celui des deux années précédentes.

Puis est venu le budget Landry du printemps dernier qui commanda au réseau de la santé un effort supplémentaire de 420 millions pour la seule année en cours. En plus des employés libérés par les fermetures d'hôpitaux, il était attendu des établissements qu'ils se privent des employés partis pour la retraite dans le cadre du programme de départs volontaires, et bien sûr des budgets qui couvriraient leurs salaires. Conscient de la difficulté, et surtout de peur de créer la panique dans les hôpitaux, le gouvernement autorisa les établissements à emprunter pour combler temporairement 60 % des postes laissés vacants, mais il les chargeait de rembourser à même leurs budgets futurs et de compléter l'opération de délestage du personnel l'an prochain.

Comme si ce n'était pas assez, le même budget annonçait à l'avance deux nouvelles vagues de compressions, l'an prochain et l'année suivante, sous la forme de l'absorption par les établissements des augmentations naturelles de coûts à même leurs

budgets réduits sous la ligne de gel. En somme, et contrairement aux prétentions du ministre de la Santé, le pire n'était pas derrière mais devant nous.

Or, à la faveur d'une croissance économique légèrement plus solide que prévu, et sous la pression d'une opinion publique de moins en moins solidaire de l'action du gouvernement, le conseil des ministres a compris qu'il serait désastreux de s'entêter à suivre parfaitement la voie tracée lors de la lecture du budget.

Par les mesures annoncées samedi dernier, Québec consent désormais à:

- annuler la partie des compressions de l'année en cours qui avaient été reportées à l'an prochain;
- augmenter d'autant la base de calcul du budget des réseaux pour la prochaine année;
- prendre à sa charge une partie des augmentations naturelles de coût de la prochaine année.

Grâce à cet allègement, les établissements pourront replacer la plus grande partie des employés tou-

La sensibilité

populaire est

à fleur de peau,

tout est devenu

prétexte

à la critique.

jours en disponibilité et remplacer une partie de ceux dont les postes ont été rendus vacants par leur départ à la retraite. Il restera toujours environ 1000 personnes sur les listes d'employés mis en disponibilité par le virage ambulatoire, et que les règles trop strictes des conventions collectives empêchent de replacer, mais c'est là un autre problème auquel il faudra bien s'attaquer un jour.

Malgré cette ouverture d'esprit manifestée par le gouvernement, les établissements restent aux prises avec l'exigence d'absorber une partie de la croissance naturelle des dépenses l'an prochain, mais au regard de ce qui était prévu, voilà presque une bonne nouvelle qui servira de stimulant dans la poursuite des efforts de rationalisation dans les services de soutien (buanderie, alimentation, services administratifs, etc.).

Entre 1995 et 1998, Québec a imposé des compressions cumulatives dépassant le milliard et demi de dollars aux établissements de santé. De 7,4 % du PIB *per capita* en 1994-1995, les dépenses publiques ont diminué à 6,2 % l'année suivante et plus bas encore cette année.

La vague de compressions serait-elle parvenue à son terme dans le réseau québécois de la santé? Pas encore, mais nous nous rapprochons de l'échéance.

Cela dit, notre régime public n'est pas au bout de ses peines, comme les récents déboires survenus dans les salles d'urgence nous l'ont démontré. Il reste beaucoup à faire pour que les établissements fonctionnent de façon aussi efficace que possible à l'intérieur de leurs murs et dans les rapports qu'elles entretiennent entre elles et avec les patients. Que le gouvernement ait compris qu'il ne pouvait aller plus loin en matière de réduction des sommes consacrées à la santé, c'est une chose; que les citoyens comprennent la nécessité des grandes réformes en cours, c'en est une autre. Or, il n'y a pas là qu'un banal problème de communication. En fait, notre système public ne répond toujours pas aux exigences de qualité, de sensibilité, de disponibilité et d'accessibilité universelle auxquelles nous sommes en droit de nous attendre. Après le virage ambulatoire, le virage qualité s'impose d'urgence.

L E T T R E S

Intégration ou migration

Depuis le référendum de 1995, on entend de plus en plus parler de partition du Québec si celui-ci devenait indépendant, soit dans des milieux à prédominance anglophone ou allophone du Québec, soit au Canada anglais.

Cette idée refait surface périodiquement au Québec depuis le début du siècle, au rythme des poussées de nationalisme et d'autonomisme du Québec. Depuis le dernier référendum, elle fait partie du plan B du pouvoir fédéral qui vise à susciter la crainte chez les nationalistes mous.

Or, une telle hypothèse n'a aucun fondement juridique ni politique. Elle n'existe nulle part ailleurs dans le monde. Il en est de même de la phrase fétiche du ministre Stéphane Dion: «Si le Canada est divisé, le Québec l'est aussi.»

En effet, seuls les peuples ont droit à l'autodétermination mais non les minorités ethniques ou linguistiques. Or, le Québec constitue le territoire d'un peuple avec son histoire, ses valeurs et ses coutumes. Ce peuple a vécu sous quelques régimes politiques depuis son installation sur ce territoire au début du XVII^e siècle.

Si le Québec devient indépendant, ses minorités ethniques ou linguistiques auront le choix entre deux possibilités, comme c'est le cas des minorités partout dans le monde. Leurs composantes devront soit accepter le nouveau pays et s'y intégrer dans le respect de leurs droits, soit migrer sur le territoire du Canada anglais pour faire partie du peuple canadien-anglais.

Ce sera l'intégration ou la migra-

tion. Le Québec ne les retiendra pas de force. Ces minorités pourront en toute liberté choisir d'aller vivre au Canada en tant que majoritaires.

D'ailleurs, plusieurs ont déjà exercé cette liberté de migration lors de la première élection d'un gouvernement du Parti québécois en 1976.

Marc-André Labrecque
L'Ancienne-Lorette, 16 septembre 1997

Plan B: réussite totale

Les derniers sondages révèlent que la majorité des Québécois sont d'avis que le Québec ne peut se retirer du Canada sans la permission d'Ottawa, qu'il vaut mieux tenter de renouveler la fédération que de faire l'indépendance, que les sécessionnistes ont raison de vouloir morceler le Québec si celui-ci proclame son indépendance...

Autrement dit, les fédéralistes l'emportent sur tous les fronts. Le plan B est une réussite totale. Le Québec connaît les jours les plus sombres de son histoire.

Comment expliquer une telle déconfiture des indépendantistes après avoir presque gagné le référendum il y a moins de deux ans?

L'explication est très simple: le Parti québécois n'a pas compris que nous vivons à la fin du XX^e siècle, à l'ère des médias électroniques. Il n'a pas compris que la bataille pour l'indépendance est une bataille médiatique. Il laisse le champ libre aux fédéralistes et ils l'occupent.

Ce que les récents sondages nous révèlent, c'est que les Québécois ont assimilé le message des fédéralistes. Ils l'ont intériorisé.

On le comprend, c'est le seul qu'ils ont entendu. Nous avons fait confiance à nos personnalités politiques,

nous leur avons confié le destin du pays, mais elles se sont endormies à la barre.

Paul-Émile Roy
Lorraine, 22 septembre 1997

Mourir de stupides maladies

C'était hier le 7^e anniversaire d'un événement sans précédent: le Sommet mondial de l'enfance où 130 pays ont décidé qu'il n'y avait aucune raison pour que des enfants meurent de malnutrition ou de maladies facilement évitables.

Le Canada, pays instigateur de ce sommet sous l'administration Mulroney, a fêté cet anniversaire d'une façon toute spéciale: en coupant le programme international d'immunisation! Je n'ai pas de rage ou de colère devant le cynisme de l'administration Chrétien, mais je pleure en pensant aux mères qui verront leurs enfants mourir de stupides maladies comme la rougeole (là-bas, on en meurt!).

Je me déssole de voir revenir les professionnels et professionnelles qui connaissent la tâche à réaliser, qui ont patiemment bâti toute l'infrastructure de la chaîne de froid, qui ont réussi à établir les contacts nécessaires à la réalisation de ce magnifique programme qui fait notre fierté.

J'ai écrit «fait notre fierté». C'était vrai jusqu'à hier. M. Chrétien, il est encore temps de conserver le programme international d'immunisation, voire de le bonifier pour atteindre les objectifs du sommet.

Allons, un bon geste pour les enfants du monde!
Carole Brodeur
Saint-Pie, 24 septembre 1997

«LA FRANCE VOUS ACCOMPAGNERA...?»



Le décrochage constitutionnel

J'habite à Montréal. J'y suis née il y a de cela, aujourd'hui même, 37 ans. Ça n'a l'air de rien, mais j'ai déjà vécu la Révolution tranquille, les émeutes de Saint-Léonard, la Crise d'octobre, la loi 101, la première élection du PQ, la loi 101, la défaire référendaire de 1980, le rapatriement unilatéral, l'industrie constitutionnelle de Meech et Charlottetown, une seconde défaire référendaire, les menaces de partition, Galgano, Stéphane Dion et Guy Bertrand! Tout ça commençant à peser drôlement lourd dans le sac à dos... surtout Guy Bertrand!

Bien sûr, ce n'est pas la fin du monde. Il y a des pays où l'on s'entretient pendant qu'ici on meurt d'ennui dans des colloques! N'empêche qu'on tourne en rond dans un radotage constitutionnel qui sclérose de plus en plus les sociétés québécoise et canadienne-anglaise. Lorsqu'à RDI on ressort Claude Ryan et Claude Morin de leur placard constitutionnel pour nous parler de «société unique», il y a de quoi à décrocher...

Cette reprise *ad nauseam* des mêmes clichés par le même monde explique peut-être pourquoi on sent qu'une partie des jeunes Québécois décrochent lentement de tout ce débat. Depuis deux ans, combien d'entre eux m'ont dit ne plus se reconnaître dans ces exégèses qui leur semblent déconnectées de leur réalité ainsi que dans des élites qui tardent un peu trop à se renouveler. Alors qu'ailleurs au pays les élites se renouvellent, ils ont l'impression qu'ici, celles qui se sont créées dans le sillage de la Révolution tranquille occupent encore jalousement tout le terrain. Dans ce contexte, la tentation du «décrochage» constitutionnel est forte.

Est-ce une coïncidence? Les deux hebdomas francophones s'adressent aux jeunes de 18 à 35 ans. *Voir et Ici*, tournent chacun le dos au débat national. Jean Barbe, rédacteur en chef d'*Ici*, dit en avoir «ras-le-bol de la Constitution!» Richard Martineau,

de *Voir*, promet solennellement de ne plus jamais en parler: «Ce sera notre petite contribution à la lutte contre la pollution mentale.» Pourtant, *Hour et Mirror*, les deux hebdomas anglo-montréalais, eux, ne décrochent pas. Que se passe-t-il donc du côté francophone?

En entrevue, Jean Barbe avance une position qu'il a observée chez d'autres jeunes: «Je reste souverainiste, mais je ne me reconnais plus dans les leaders souverainistes élus.» Déplorant l'absence de projet de société, Barbe ne voit plus de lien entre la «vie» — la vraie — et la question nationale. Il décroche d'un discours selon lequel «tout va bien» alors que la réalité est tout autre. Comme si nos leaders ne savaient plus faire le pont entre nation et société. Et comme si certains jeunes opéraient, à leur tour, la même dichotomie...

Autre signe de décrochage: Barbe et Martineau sont de ces jeunes Montréalais francophones *bilingues* et *cosmopolites* dont l'identité montréalaise semble vouloir splinter peu à peu leur identité québécoise. Pour ces jeunes — relativement peu nombreux mais influents dans leurs milieux —, le reste du Québec, trop tricoté serré, leur semble inintéressant face à la pluralité montréalaise. Un sentiment qu'on retrouve dans toutes les grandes villes du monde, mais sans l'affaiblissement de l'identité nationale qui l'accompagne parfois ici. Peut-on imaginer un Parisien — pourtant sûr de vivre au centre de l'univers — prendre prétexte de sa pluralité parisienne pour mieux s'éloigner de son identité française? Ou un Londonien par rapport à l'Angleterre, ou un New-Yorkais aux États-Unis, etc.? Que faire lorsqu'un chauvinisme urbain banal et plutôt répandu se transforme lentement en faux-fuyant par rapport à l'identité nationale?

On ne sait trop combien de jeunes décrochent discrètement du débat national. Mais on peut néanmoins observer qu'un nombre croissant d'entre eux ne font plus confiance à tout ce qui grouille au haut de l'échel-

le sociale québécoise. Une hypothèse: les moins de 40 ans étant, justement, fort peu présents dans les lieux de pouvoir — à quelques exceptions près —, ils ne peuvent s'identifier à l'exercice d'un pouvoir dont ils sont exclus à ce point.

Evidemment, ce ne sont pas tous les jeunes Québécois qui décrochent de la chose constitutionnelle et la politique, dans son plein sens, c'est bien plus encore que la Constitution. Mais force est de constater que parmi les jeunes souverainistes qui ne «décrochent» pas, plusieurs se démarquent de plus en plus du gouvernement actuel, sans pour autant voter libéral. Ils décrochent de la politique partisane. Un point, c'est tout. Pour le voir, il n'y a qu'à mettre le nez dans la plupart des milieux universitaires et communautaires francophones ou à lire leurs bulletins d'information. Mais qui sait aujourd'hui jusqu'où les mènera cette déception?

Une nation où les élites se renouvellent trop lentement et où les jeunes sont exclus à ce point des lieux de décision ne va pas bien. Vraiment pas bien. Mais que faire lorsque les portes du pouvoir — politique ou autre — ne s'ouvrent encore que trop rarement pour les jeunes? Évidemment, les jeunes peuvent «décrocher» et faire autre chose. Un choix parfaitement compréhensible, voire tentant, dans un contexte aussi fermé. Mais un certain nombre peut aussi prendre la place qu'on leur refuse en créant leurs propres lieux de pouvoir, en politique ou ailleurs. Et dans une démocratie, rien n'est plus puissant que la parole prise et diffusée.

Reste maintenant à savoir si le nouvel hebdo *Ici* saura faire usage de cette parole et refusera, au moins une fois de temps en temps, de jeter le bébé de la question nationale avec l'eau sale du radotage constitutionnel! Qui sait, avec le temps, peut-être choisira-t-il plutôt d'en dire des choses qu'on ne lit ni ne voit ailleurs. Ce serait déjà pas mal.

Au delà du mot de Cambronne qui se doit à toute nouvelle initiative de prise de parole, c'est là le souhait d'une Québécoise de 37 ans, encore jeune et Montréalaise éminemment «bilingue et cosmopolite»...

À PROPOS

... de l'électricité verte

Au cours d'une expérience pilote menée auprès de clients au détail du New Hampshire, Hydro-Québec et ses alliés des Green Mountain Energy Partners ont choisi de miser sur les qualités environnementales de leur produit.

Dans la publicité du groupe, on établit d'entrée de jeu que l'électricité proposée à la clientèle vient à 90 % de sources hydroélectriques: une énergie renouvelable, peu

coûteuse et qui ne pollue pas l'atmosphère.

Cette affirmation s'appuie sur des données vérifiables. En effet, uniquement en 1995, l'hydroélectricité exportée aux États-Unis a permis d'éviter des émissions de gaz carboné équivalent à celles de 5,3 millions de véhicules.

Bulletin d'information d'Hydro-Québec, automne 1997.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSFAÇON, ROLAND-YVES CARIGNAN

Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAISCE QUE DOIS

IDÉES

La déclaration unilatérale de souveraineté du Québec

La désobéissance de Jacques Parizeau

Entre la justice et la force, le choix des citoyens primera et ne permettra pas de faire reconnaître un coup d'État péquiste comme un fait accompli

GUY BERTRAND

Avocat constitutionnaliste, l'auteur est aussi président des Citoyens de la maison (CDN) et intervenant devant la Cour suprême du Canada dans le renvoi portant sur la sécession.

Dans sa dernière lettre au *Devoir* intitulée «La déclaration unilatérale est indispensable» (le mardi 16 septembre 1997), Jacques Parizeau soutient que l'intégrité territoriale d'un Québec souverain serait garantie par le droit international et préconise d'effectuer la sécession du Québec par une déclaration unilatérale d'indépendance. M. Parizeau va même jusqu'à dire qu'il faut garder le «couteau sur la gorge» du Canada anglais en proclamant l'indépendance préalablement à toute négociation. M. Bouchard, en conférence de presse, s'est dit d'accord avec l'ex-premier ministre sur ce procédé. Pourtant, au lendemain du référendum de 1995, il niait connaître le plan de séparation unilatérale de M. Parizeau, qu'il aurait sois-disant désapprouvé.

Cette violence verbale est totalement inacceptable. Il s'agit d'une tentative de prise d'otage qui fermera inéluctablement la porte à des négociations avec le gouvernement canadien.

L'avis juridique

M. Parizeau affirme avec raison que les juges ne sauraient empêcher l'accession du Québec à la souveraineté, décision qui dépend en réalité de la volonté des citoyens canadiens, comme je l'expliquerai dans cet article.

Pour soutenir sa position, il s'appuie sur une étude réalisée à la demande de la Commission sur l'accession du Québec à la souveraineté, en prenant bien soin de n'en relever que les passages qui lui conviennent.

Premièrement, il prétend que le «peuple» québécois pourrait réaliser seul la séparation. Ce type de sécession est possible dans les faits mais ne saurait être couvert et réglé par le droit interne ou international. En effet, l'avis juridique invoqué par l'ex-



Guy Bertrand: hors de l'ordre constitutionnel, la détermination des frontières du Québec ne bénéficiera d'aucune fondation légale.

premier ministre nous informe que «le principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes constitue l'un des grands mythes juridiques de la seconde moitié du XX^e siècle» et que ce droit «va rarement jusqu'à inclure la sécession, du fait de la nécessaire conciliation du principe d'autodétermination avec celui de l'intégrité territoriale». La jurisprudence internationale ne confère ce droit qu'aux peuples coloniaux car «la généralisation [à toutes les minorités qui s'intitulent «peuple»] du droit à l'autodétermination entendu comme droit d'un peuple de fonder un État aurait des effets dramatiquement déstabilisateurs».

Or, toujours d'après l'étude que M. Parizeau aurait lue à plusieurs reprises, les Québécois ne forment pas, «à l'évidence», un peuple colonisé. Du reste, si le droit international permet aux populations coloniales de s'autodéterminer, c'est parce que ce droit signifie «partout et toujours que tous les peuples ont le droit de participer aux choix politiques, économiques, sociaux ou culturels les concernant». Le recours à l'indépendance n'est légitime que lorsqu'une communauté est exclue de cette participation et «il est

difficile de prétendre raisonnablement que tel est le cas du Québec». «Dès lors, le peuple québécois exerce effectivement son droit à disposer de lui-même dans le cadre de l'ensemble canadien et n'est pas juridiquement fondé à invoquer pour justifier son éventuelle accession à l'indépendance.»

Par conséquent, le PQ se prépare manifestement à agir en dehors du droit international et s'oppose également à la Constitution canadienne en cherchant à nouveau à organiser un référendum décisif et à utiliser les pouvoirs de l'Assemblée nationale, émanation de la Constitution, pour détruire le Canada. Puisque la Constitution n'interdit pas la sécession, prétend naïvement M. Parizeau, une loi provinciale suffirait à éliminer nos droits constitutionnels. L'ex-premier ministre oublie qu'une constitution n'est pas une coquille vide mais la plus haute institution d'une démocratie. Bien que muette, son silence ne crée en rien un handicap. L'Angleterre fonctionne bien sans Constitution matérielle, et la Constitution des États-Unis, également muette en cette matière, a néanmoins permis de déclarer la fédération américaine indissoluble (cause *The State of Texas v.*

George W. White, (1968) 74 U.S. 227).

Aussi, toute déclaration unilatérale d'indépendance serait foncièrement antidémocratique, contrairement à la procédure que René Lévesque privilégiait. Le gouvernement du Québec se placera alors, et de façon délibérée, en dehors du droit interne et international.

La sécession unilatérale: une révolution

Deuxièmement, M. Parizeau nous camoufle une réalité encore bien plus inquiétante. Il admet que la réalisation de la sécession, dans ces circonstances, serait une question de fait et non de droit, mais il évite de nous renseigner sur les conséquences logiques du projet péquiste.

En dehors de la primauté du droit, il ne restera que la force pour rendre la séparation effective. M. Parizeau peut bien affirmer que le Québec, une fois souverain, trouvera sa place dans l'ordre international et qu'il jouira ce jour-là de la même intégrité territoriale accordée à n'importe quel autre État, c'est une vérité de La Palice qui ne prouve pas que cette intégrité s'étendra aux frontières actuelles. Entre la proclamation illégale

de souveraineté et la reconnaissance internationale tant attendue, la détermination des frontières ne sera pas juridique et immédiate, comme le prétend M. Parizeau, mais aussi factuelle que la sécession unilatérale. Réalisée en dehors de l'ordre constitutionnel, elle ne bénéficiera d'aucune fondation légale.

La souveraineté du citoyen

M. Parizeau nous laisse croire que la séparation se résoudrait malgré la querelle entre Ottawa et Québec parce que des capitales étrangères viendraient résoudre le «différend» canadien en émettant quelques communiqués. Il oublie, à son habitude, que dans notre pays, le citoyen est souverain et qu'un individu libre ne se défait pas de ses droits si facilement. Il évite également de se souvenir que la Constitution n'appartient pas au gouvernement mais au citoyen. Le peuple péquiste sous-estime la connaissance que les Québécois ont de leurs droits et croit pouvoir leur faire admettre son coup d'État comme un fait accompli. Cependant, sans le consentement des citoyens, la séparation n'aura pas lieu. Un consentement arraché par la tromperie d'une question référendaire truquée n'aura pas beaucoup de poids en face de la contestation populaire qui suivrait une déclaration unilatérale.

Enfin, je voudrais encore rectifier un dernier point dans les propos de M. Parizeau. À la suite de ma démarche judiciaire visant à démontrer l'inconstitutionnalité du dernier référendum, le juge Lesage a clairement déclaré que le projet de sécession de l'ex-premier ministre était illégal, et contrairement à ce que ce dernier avance, je n'ai pas bénéficié, dans cette requête, de l'aide d'Ottawa qui s'est opposé à mon action et ne s'est pas présenté devant la cour. Je me suis battu en tant que citoyen et la cour a confirmé mes droits. Si le juge Lesage n'a pas accordé l'injonction que je demandais, c'est qu'il prévoyait, comme c'est la tradition au Canada, que le gouvernement de la province se plierait au jugement déclaratoire de la cour. La désobéissance de M. Parizeau n'enlève rien à la validité du droit et à sa primauté.

Les chefs du peuple péquiste devraient être clairs sur les coûts de la séparation unilatérale. Sans compter que s'il n'y a pas de volonté commune, on ne pourra pas forcer le peuple canadien vivant au Québec à devenir une partie du peuple québécois ou canadien-français pour des fins de sécession. Un peuple ne peut être contraint à l'autodestruction. Le remplacement de la primauté du droit par celle du PQ, ou par la primauté de Lucien ou de Jacques, coûterait très, très cher.

Ex-Zaïre-Congo

Le roi est mort, vive le roi!

Fort de l'appui des Américains, Kabila poursuit l'«œuvre» du régime de Mobutu au Congo

AMBROISE LUMBALA LMBUYI

Membre de l'union internationale des journalistes et de la presse de langue française

En 1958, l'ancien président du Ghana, Nkrumah, tint en privé des propos qui nous semblent aujourd'hui prophétiques.

«Pour nous débarrasser de la tutelle belge, ne vous fiez pas à vos voisins francophones. Les Français ne visent qu'à installer une pseudo-indépendance avec des marionnettes noires. Marchez avec moi, l'Amérique nous aidera!...»

Lumumba est mort. Nkrumah aussi, mais voici que son rêve est en passe de se réaliser sur l'échiquier africain; les rois et les pays voisins de la République centrafricaine ont échappé à la mainmise française. C'est le tournant le plus significatif de l'Afrique postcoloniale depuis la chute de l'apartheid en Afrique du Sud.

L'Amérique nous aidera, mais de quelle aide s'agit-il? Une aide purement empoisonnée. Mobutu, depuis sa prise du pouvoir et avec l'aide des Américains et de leurs alliés pendant 32 ans, a vraiment mis le pays à genoux. La population zaïroise est forcée de quémander une banane chez les voisins alors qu'elle en a suffisamment chez elle. Le Zaïre est une poule aux œufs d'or. Sa population constitue aujourd'hui une couche des peuples les plus pauvres de la planète. Ces pauvres ne sont-ils pas assis sur un tas d'or, de diamant, de cuivre, etc.?

Face aux enjeux économiques que représente l'ex-Zaïre, les divergences franco-américaines sur la rapidité avec laquelle il était souhaitable que l'ancien président Mobutu abandonne le pouvoir apparaissent aujourd'hui comme une véritable péripétie. En raison de son importance géopolitique et de ses richesses minières, le troisième pays africain par sa taille constitue en effet l'une des cibles commerciales privilégiées pour Washington sur le continent. Voilà pourquoi l'administration Clinton a même pris le risque de favoriser «des seconds Mobutu», après avoir constaté que le premier était déjà mourant.

Laurent Désiré-Kabila, dont l'attachement à la démocratie, aux droits de l'homme et au libre-échange est au mieux sujet à caution, poursuit un objectif très clair: protéger les intérêts américains, comme l'a fait son prédécesseur Mobutu pendant 32 ans de règne, au détriment de la population locale. Les Américains se sont précipités quelques mois avant même que Kabila s'autoproclame président de la République du Congo afin de signer des contrats avec lui. À cet égard, on peut se demander en vertu de quelle autorité Laurent Désiré-Kabila était habilité à signer de tels contrats alors qu'il n'était pas le représentant dûment autorisé de la population zaïroise. Il est triste de voir un pays comme les États-Unis, soit-disant modèle de démocratie, favoriser la dictature en Afrique.

Croyez-vous que Kabila puisse aider le Zaïre à se sortir de l'impasse? Comme il est entré au pouvoir par la même porte que Mobutu avait empruntée, il nous donnera le même résultat. À vrai dire, le passage des militaires de Kabila, qui ne parlent même pas la langue du pays, est horrible pour la population locale. Mobutu est mort, mais son vent continue de souffler sur le grand Zaïre.

Tant que des élections ne seront pas organisées au Zaïre et que les Américains n'auront pas laissé les Zaïrois se choisir librement les dirigeants de leur choix, le peuple zaïrois continuera de souffrir et de quémander la banane chez son voisin.

Laurent Désiré Kabila est entré par la même porte que Mobutu

Le Parti québécois au pouvoir, trois ans plus tard

Le temps presse pour une course à la chefferie

En rendant la souveraineté conditionnelle à l'accessoire du déficit zéro, Lucien Bouchard cantonne le Québec dans l'instabilité à long terme

RÉJEAN LAPOINTE

Membre du Parti québécois, comté de Rosemont. Écrivain et essayiste, l'auteur milite au sein du Parti québécois depuis près de deux ans.

Les membres du Parti québécois doivent tout faire pour déclencher une course à la chefferie, car le principal sinon l'unique problème du Québec est sa direction politique et gouvernementale.

Alors que le gouvernement devrait réussir à utiliser les nombreux outils politiques et financiers qui sont déjà à sa disposition pour relancer l'économie et renforcer notre autonomie, il s'engage dans des batailles stériles et coûteuses pour rapailler des pouvoirs bureaucratiques en miettes pendant que le gouvernement fédéral lui dame le pion sur tous les plans.

Alors que seul l'État peut mobiliser nos impressionnantes ressources vers la réalisation des projets indispensables au développement de notre richesse collective, le gouvernement de Lucien Bouchard est parti cahin caha avec des tire-fois pour la relance économique et des canons pour la diminution du déficit, ce qui se traduit par d'importantes réformes faites à l'aveuglette, par le plus incroyable gaspillage de ressources humaines jamais vu, par le débatement partiel de nos constructions so-

ciales, par l'appauvrissement d'un plus grand nombre de Québécois et par l'incapacité du Québec à tirer le meilleur profit de l'expansion économique occidentale.

Bien plus, en déstabilisant le fragile équilibre établi entre la liberté et l'égalité au lieu de le garantir et de le relever, le gouvernement conduit la société québécoise à des convulsions violentes aux effets imprévisibles. Les discours et les actions se radicalisent au sein de nombreux groupes. La lassitude des citoyens se transforme en révolte, et la souveraineté, une affaire de cœur, de confiance et de solidarité, devient une affaire de sans-cœur, de peur, d'incertitude et de chacun pour soi.

Alors que la priorité devrait être accordée à la solution politique pour retrouver la stabilité et la prospérité, Lucien Bouchard cantonne le Québec dans l'instabilité pour plusieurs années. Alors que le projet politique devrait être intelligible et visualisable pour les Québécois, il le dilue et conditionne à l'accessoire (pas de souveraineté sans déficit zéro) et en fait une affaire de stratégies inopérantes, une guerre de pouvoirs et de structures.

À ce jour, le bilan gouvernemental est un triste échec. Le Québec ne se dirige pas vers la stabilité politique, ni vers la prospérité économique et sociale. Tout le confirme. Cessons de

nous faire des accroire! Jamais les Québécois n'ont été plus divisés dans leur histoire. Le gouvernement du Québec sauve les meubles. Toujours et toujours.

Les Québécois vont-ils réussir à construire un pays avec un gouvernement allant partout et nulle part, spécialisé dans les chicanes, menotté par les stratégies des autres et la crainte de leurs réactions, démobilisateur pour toutes les ressources de la nation? Oublions le confus et imprévisible partenariat dont il nous entretient.

En gombant que les stratégies des autres sont strictement réalistes et ne reposent pas sur une idéologie à faire triompher, Lucien Bouchard mine le terrain de la souveraineté du Québec. Rien de plus. Il est incapable de voir que les groupes fédéralistes bien installés font une lecture intéressée de la mouvance de notre société et nous dictent les politiques financières, économiques et sociales à adopter.

Artificiellement soutenu par ses troupes, comme j'ai pu le constater à plusieurs reprises au cours de la dernière année, et sans doute le plus vulnérable premier ministre de l'histoire du Québec, Lucien Bouchard n'est pas libre ni capable de transformer le Québec en un pays prospère. Les preuves lourdes et inquiétantes

Des tire-fois pour la relance économique, des canons pour la diminution du déficit

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (régions), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Brian Myles (politique municipale), Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Clément Trudel (relations de travail), Serge Truffaut (questions urbaines), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Ducloux et Christine Damazet (relucteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (arts visuels et théâtre), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Louise Leduc (musique), Jean-François Legault, Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufresne, Benoît Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale : Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique : Pierre O'Neill, Manon Cornélière (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires et éditorialistes à Québec); à l'information sportive : Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Judith Lachapelle, Marie-Claude Petit (commissaires); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gylaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaires); LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zuida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

LICHTENSTEIN

SUITE DE LA PAGE 1

un de ceux qui ont défini toute une époque, notre époque», a déclaré de son côté, lors d'un entretien au Devoir, Pierre Théberge, qui dirige encore le Musée des beaux-arts de Montréal (selon un rumeur persistante, il pourrait bientôt être nommé à la tête de celui du Canada, à Ottawa). «Il y a un souffle dans cette production, une inspiration, une énergie, qui ont défini et porté notre temps.»

En 1994, son établissement accueillait une rétrospective de Lichtenstein mise en circulation par le Guggenheim de New York. Le MBAM a révélé la richesse et la complexité d'une œuvre trop souvent ramenée à quelques coordonnées aplatisées: l'emprunt de thèmes de la culture populaire, la fascination pour les cadrages en gros plan ou la transposition sur toile de la trame d'imprimerie. On y retrouvait plus de 120 toiles, sculptures et objets triés dans un ensemble comptant 900 tableaux, 250 estampes, une centaine de sculptures, mais aussi des céramiques, des bijoux, des couvertures de livre et même des tapis.

Né en 1923 à New York, Roy Lichtenstein avait suivi des cours à l'université de l'Ohio (1940-1943) puis servi dans l'armée en Europe. Au cours des années cinquante, à Cleveland, où il enseignait, le jeune artiste œuvrait dans un style où perçait des influences du cubisme et de l'abstraction. Sa mécanique expressive se huilait tranquillement. Elle allait se déchaîner au début de la décennie suivante, donner un coup de manivelle à l'histoire de l'art et même sauver l'honneur et la domination mondiale de l'art américain.

C'est en 1961, à peu près en même temps qu'Andy Warhol, le pape du pop, que Lichtenstein a eu l'idée de changer radicalement de cap en puisant ses sources d'inspiration dans la publicité des magazines et la bande dessinée. La légende veut que la toile mythique *Look Mickey!*, la première du nouveau genre, ait été réalisée cette année-là pour relever un défi lancé par son fils. Il voulait tant que son artiste de père reproduise un de ses héros de bébé plutôt que de faire d'insensés barbouillages abstraits.

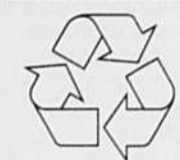
Lichtenstein, Warhol, Claes Oldenburg, Tom Wesselman et James Rosenquist ont été réunis une première fois l'année suivante dans une exposition présentant les «nouveaux réalistes» à la galerie Sydney Danis. La révolte contre l'académisme moderne de l'expressionnisme abstrait commençait et allait tout balayer en quelques mois. Les artistes pop ont alors réalisé de «l'histoire de l'art instantanée», comme l'ont remarqué les critiques de l'époque. Clement Greenberg, le théoricien de l'action painting, voyait une sorte d'hérésie face aux dogmes modernes dans la production de ces jeunes peintres gavés de culture populaire.

Jusqu'à sa mort, Lichtenstein est resté fidèle au style pop artistique. Mais ce peintre ne s'est pas contenté d'agrandir des scènes de bandes dessinées, des tirs de roquettes aux larmes d'amour perdu, phylactères à l'appui. Il n'a jamais copié, bêtement. Au contraire, il a renouvelé l'imaginaire de son art en nettoyant, clarifiant, épurant et redéfinissant toute une imagerie vidée de son sens, de sa fonction, de son message.

Avec lui, la «basse culture» (*low art*) est devenue prétexte à un art extrêmement complexe et sophistiqué. Mais il a également puisé dans le réservoir des icônes artistiques modernes en réinterprétant des toiles de Picasso, Cézanne, Monet, Léger, Matisse. Lichtenstein a dialogué avec ses pairs. Il a «cannibalisé» toutes les images qui s'offraient à son regard, à sa main, à son génie. Parce qu'à la limite, celui qui répétait vouloir «rechercher l'effet plastique et le choc visuel» sans «révolutionner la peinture» était une sorte de formaliste, un amoureux fou des lignes et des couleurs.

«Avec la rétrospective [de 1994], Lichtenstein s'est révélé un très grand coloriste, juge Pierre Théberge. Son imagerie demeure simple, mais il manipule les couleurs primaires avec une virtuosité merveilleuse, une luminosité exceptionnelle. En plus, on découvrirait l'assurance et la constance de sa production sur plusieurs décennies. Et puis, avec lui et d'autres, la culture populaire est devenue la culture. Ce n'est plus une province lointaine, mais un lieu que l'on peut interpréter, juger, critiquer. Elle est maintenant dans la vie de tous. La voilà, sa révolution.»

L'intérêt pour le pop et même pour l'académisme du pop art connaît un grand et beau regain actuellement. Le MBAM propose la *Rétrospective Regain Segal*. Le Guggenheim vient d'en inaugurer une, gigantesque, consacrée à Robert Rauschenberg. La mythique galerie Léo Castelli de Manhattan, qui a toujours représenté Lichtenstein, a récemment ouvert ses salles aux travaux de Jasper Johns.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique devoir@cam.org
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

ÉCOLE

La vraie diversification ne débutera qu'en quatrième secondaire

SUITE DE LA PAGE 1

de cette langue», a dit le ministre, qui juge tout aussi essentiel «que les élèves connaissent leur histoire et celle du monde dans lequel nous évoluons.»

Les orientations dévoilées hier vont dans le sens des préoccupations exprimées précédemment par la ministre. Elles sont en fait l'aboutissement de nombreuses réflexions, notamment à la Commission des états généraux sur l'éducation et surtout au sein du groupe de travail présidé par Paul Inchauspé, qui a rendu public son rapport en juin dernier. Comme prévu, Mme Marois endosse les choix de ce groupe de travail.

D'ici quelques semaines, la ministre de l'Éducation annoncera la composition d'un nouvel organisme, la Commission des programmes d'études. Cet organisme consultatif auprès de la ministre, dont le mandat sera inscrit dans la Loi sur l'instruction publique, fera des recommandations sur les orientations générales des programmes d'études. Experts et enseignants y seront majoritaires.

Mme Marois ne veut pas que «les élèves servent de cobayes dans une opération inutilement précipitée». Les nouvelles grilles-matières et les nouveaux programmes devraient donc entrer en vigueur à partir de septembre 1999; ils pourraient toucher plusieurs niveaux d'un coup.

Dans le cas de l'enseignement de l'histoire, qui a fait l'objet de nombreuses pressions tellement les lacunes sont criantes, les échéanciers pourraient être avancés. Dès la mise en place de la réforme, les cours d'histoire et d'éducation à la citoyenneté seront donnés dans un bloc différent de celui consacré à la géographie.

L'implantation des nouveaux contenus de formation pourrait être complétée à la fin de l'année scolaire 2002-03 pour le primaire et 2005-06 pour le secondaire.

Des réactions immédiates

Les réactions à l'énoncé de politique n'ont pas tardé. Alors que la présidente de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, Diane Drouin, n'avait que des fleurs pour la ministre, célébrant «la fin de l'école fourre-tout», la présidente de la Centrale de l'enseignement du Québec, Lorraine Pagé, était plus nuancée.

Tout en y trouvant «plus de bien que de mal» et tout en saluant l'adoption d'un curriculum national «qui rejoint nos préoccupations en partie», Mme Pagé estime que trop de questions restent en suspens, notamment la possibilité d'instaurer des voies enrichies dès le niveau primaire.

En effet, notant que le temps non structuré au primaire augmente, elle



Pauline Marois

se demande si on ne créera pas des voies enrichies dès l'entrée à l'école.

En fait, la ministre de l'Éducation a évité, hier, de répondre à cette brûlante question de l'exacte marge de manœuvre des écoles. «Il y aura de la place pour les projets spéciaux mais je reviendrai plus tard sur l'ensemble de cette question», a-t-elle répondu en conférence de presse.

Mme Marois a indiqué qu'elle poursuivait sa réflexion et que ses intentions seraient incluses dans son projet de loi sur l'instruction publique, qui sera présenté à l'Assemblée nationale au cours du mois d'octobre.

Pour sa part, la Fédération québécoise des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement, qui regroupe 2500 directeurs d'école, est d'accord avec les orientations de Mme Marois. L'organisme estime que l'énoncé de politique accorde aux directeurs d'école la marge de manœuvre qui, dit-on, est essentielle pour répondre aux besoins de chaque milieu.

Si Mme Marois a promis de préciser sa pensée sur les programmes enrichis qui sont ou ne sont pas permis, deux choses n'en sont pas moins claires dans l'énoncé rendu public hier. D'abord, le temps accordé à une même formation de base, à tout le monde, est augmenté; ensuite, le temps non alloué, selon l'expression des fonctionnaires, passe de 2,5 heures à 5,5 heures pour les deux premières années du primaire et de une heure à 9,5 heures pour les autres années du primaire. De plus, au lieu de suggérer un temps indicatif d'enseignement pour les matières autres que celles dites essentielles, l'énoncé se contente d'un temps indicatif global regroupant, au primaire, la langue seconde, les arts (musique et arts plastiques et surtout), l'éducation physique et la santé, l'histoire, la géographie et les sciences et la technologie.

LES CHANGEMENTS À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Voici les faits saillants des modifications au régime pédagogique proposées hier pour les écoles primaires, par la ministre de l'Éducation Pauline Marois.

■ Il y aura dorénavant **trois cycles de deux ans** au lieu de deux cycles de trois ans.

■ Le temps consacré au **français langue d'enseignement** passe de sept à neuf heures par semaine en 1^{re} et 2^e années. Il est toujours de sept heures par semaine les années suivantes.

■ Le temps consacré aux **mathématiques** passe de cinq à sept heures par semaine en 1^{re} et 2^e années. Il passe à cinq heures par semaine les années suivantes, soit le *statu quo* pour la 3^e année mais une augmentation d'une heure pour les 4^e, 5^e et 6^e années.

■ L'enseignement de l'**anglais langue seconde** commence

désormais en 3^e année, soit une année plus tôt. Deux heures par semaine y sont consacrées.

■ Certains volets s'ajoutent à des matières existantes: l'**éducation physique** intégrera désormais l'éducation à la santé; l'**histoire** et la **géographie** intégreront désormais l'éducation à la citoyenneté; les **sciences** intégreront désormais l'initiation à la technologie.

■ Le **temps non alloué** passe de 2,5 à 5,5 heures par semaine en 1^{re} et 2^e années. Il passe d'une heure à 9,5 heures les années suivantes. L'école aura donc une plus grande marge de manœuvre pour modifier le temps alloué à chaque matière ou pour réaliser un projet particulier.

LES CHANGEMENTS À L'ÉCOLE SECONDAIRE

Voici la répartition du temps alloué à chacune des matières enseignées dans les écoles secondaires du Québec tel que le définit l'actuel régime pédagogique en comparaison avec le nouveau régime proposé hier par la ministre de l'Éducation Pauline Marois. Le temps alloué est indiqué pour chacune des cinq années du secondaire, en heures d'enseignement par année.

Matière	Régime actuel					Matière	Nouveau régime				
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e		1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e
Français	150	150	150	150	150	Français	200	200	200	150	150
Anglais	100	100	100	100	100	Anglais	100	100	100	100	100
Mathématiques	150	150	100	150	100	Mathématiques	150	150	150	100	100
Histoire générale		100				Histoire et citoyenneté	75	75	100	100	
Histoire du Québec				100		Monde contemporain					100
Géographie	100		100			Géographie	75	75			
Sciences (biologie, écologie, physique)	100	100	100	150		Sciences et technologie	100	100	100	100	
Éducation physique	50	50	50	50	50	Éducation physique et à la santé	50	50	50	50	50
Enseignement moral et/ou religieux	50	50	50	50	50	Enseignement moral et/ou religieux	50	50	50	50	50
Arts	100	100				Arts	100	100			
Économie familiale			100								
Choix de carrière			25	25	25						
Formation personnelle et sociale	50		25	25	25						
Technologie			100								
Matières à option	50		100	100	300	Matières à option			150	250	350
Total	900	900	900	900	900		900	900	900	900	900

* dans les écoles anglaises, le temps consacré à l'enseignement de l'anglais est inchangé à 150 heures par année. Par contre, le temps d'enseignement du français langue seconde y passe de 100 à 150 heures pour les trois premières années du secondaire et est inchangé à 100 heures pour les deux autres.

JOSPIN

SUITE DE LA PAGE 1

qui nous guidera à tout moment, c'est le respect de la démocratie [...]. La façon dont [se] vit [ven]t depuis très longtemps [...] la relation et l'amitié entre le Québec et la France ne peut pas laisser de doute que nous sommes proches et donc au côté du Québec. Pour autant, c'est en fonction de développements qui se produiront ou ne se produiront pas, et qui relèvent de la libre décision des Québécois, de leurs autorités politiques, de la libre appréciation du Canada, des autorités politiques, que la France aura à se poser ce genre de questions.»

Pour le reste, Lionel Jospin a voulu placer les relations France-Québec sous le signe de la modernité plutôt que du seul «enracinement» en signant avec Lucien Bouchard un relevé de décisions qui oriente la coopération vers les nouvelles technologies.

A l'ambassade canadienne, on se déclare satisfait de la prudence de Lionel Jospin, qui a d'ailleurs déclaré son attachement à «la chaleur de nos relations avec le Canada». L'ambassadeur Jacques Roy ne voit dans ces nouvelles formules que la continuité de la politique française de «non-ingérence et non-indifférence. [...] Je crois que les autorités françaises présentes appuient l'unité nationale canadienne. [...] Je n'avais pas d'inquiétude avant la visite et mes convictions ont été confirmées.»

La prudence du premier ministre français — d'ailleurs ancien diplomate — n'a pas ébranlé le ministre de l'Économie du Québec, Bernard Landry. «Accompagner dans les choix», c'est une expression très forte, et si on la double d'amitié et de solidarité, il faut vraiment être dur d'oreille pour ne pas entendre.»

Répondant au ministre Stéphane Dion, qui disait que n'importe qui peut prendre à son compte les propos de Jacques Chirac, il a lancé: «Eh! bien, qu'il dise que le Canada accompagnera le Québec dans ses choix avec amitié et solidarité! J'aimerais à mon retour voir ça dans tous les journaux du Québec de la part de MM. Chrétien, Dion et Preston Manning.» En ce qui concerne l'abandon définitif, confirmé hier, du projet de timbre commémorant la visite du général de Gaulle au Québec en 1967, Bernard Landry a ajouté: «La cause souverainiste ne tient pas à la grandeur d'un timbre-poste.»

Alain Peyrefitte, ancien ministre du général de Gaulle et vieux routier des relations France-Québec, n'hésite pas quant à lui à voir plus de retenue dans les propos de Jacques Chirac depuis qu'il est président. Alors qu'il était maire de Paris, Jacques Chirac avait dit que la France reconnaissait un Québec indépendant.

«Il n'est pas impossible que Jacques Chirac ait un langage plus mesuré depuis qu'il est président que quand il était maire.» En ce qui concerne «l'accompagnement», «cette formule est la bonne et elle correspond à celle que j'avais lancée il y a 20 ans: ni ingérence, ni indifférence. Si nous voulons accompagner le Québec maintenant, ce n'est pas de l'indifférence!»

Après avoir longuement rencontré le président Jospin, Lucien Bouchard a prononcé un discours devant près de 500 personnes à la Chambre de commerce et d'industrie de Paris. Les deux salles pleines l'ont écouté attentivement vanter l'évolution récente des relations économiques entre le Québec et la France. Plus tard, il a rencontré le maire de Paris, Jean Tiberi, et reçu Lionel Jospin à dîner, avant de se rendre aujourd'hui à Lille pour une visite économique.

Tout au long de ses commentaires, le premier ministre Lionel Jospin, qui visitera le Québec l'an prochain, a paru très au fait du débat politique québécois. «Certes, nous ne sommes pas indifférents, même si vous êtes passionnés», a-t-il dit. Il a clos ses remarques en citant Musset: «Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée. La mienne est fermée.» «Jusqu'à ce que les Québécois se prononcent?», lui a-t-on demandé. «Naturellement!»

UMQ

SUITE DE LA PAGE 1

tage gouvernemental permettrait aux municipalités et au gouvernement de négocier «un véritable pacte fiscal», estime-t-on à l'UMQ.

«C'est l'effort qu'on est prêts à faire en protégeant le fardeau fiscal des contribuables», a expliqué hier le président de l'UMQ, Mario Laframboise.

La proposition ne comporte aucune prise en charge de services. L'UMQ prône la réduction des subventions aux municipalités, ce qui déplaît à l'Union des municipalités régionales de comté du Québec (UMRCQ). Cette dernière représente des municipalités dont les revenus sont des subventions gouvernementales à hauteur de 25%.

La proposition de l'UMQ représente une réduction des dépenses gouvernementales de 349 millions. Cette somme est constituée entre autres d'une compression de 270 millions dans le transport scolaire et de tiers des subventions pour la voirie locale (plus de 41 millions). Il reste quelque 38 millions que le gouvernement pourrait compresser, notamment dans la taxe de gaz et d'électricité (TGE) et les traitements des eaux. Quant à la façon pour les municipalités d'absorber ce pelletage, l'UMQ continue de réclamer «des outils pour réduire de 6% les coûts de la main-d'œuvre». «C'est un incontournable», a lancé M. Laframboise.

Le président de l'UMQ demandera également au gouvernement de financer les analyses et études pour démontrer la nécessité d'une mise en commun des services municipaux. «Nous entreprenons une vaste opération de mise en commun», a fait valoir M. Laframboise.

Ce dernier croit que le gouvernement doit emprunter cette voie plutôt que d'appliquer un plan de fusion de municipalités qui va à l'encontre de la volonté populaire. «Les mises en commun, ça fait moins peur et c'est plus réaliste parce que les contribuables veulent que ça coûte moins cher», a indiqué Mario Laframboise.

Les six villes-centres (Montréal, Québec, Sherbrooke, Hull, Trois-Rivières et Chicoutimi) souhaitent toutefois que le gouvernement procède à la fusion des municipalités formant l'agglomération autour d'elles. Ainsi, le maire de Montréal, Pierre Bourque, veut que l'île de Montréal ne soit qu'une seule et même municipalité. Prudent, M. Laframboise indique que les mises en commun de certains services pourraient de toute façon déboucher sur des fusions de municipalités.

Quant à la récente demande des villes de Laval et de Longueuil d'être reconnues comme villes-centres, cherchant ainsi à bénéficier des mesures d'atténuation promises par le gouvernement du Québec à Montréal et à ses collègues, le président de l'UMQ souligne que le conseil d'administration a maintenu sa position. «Dans la situation d'urgence actuelle, on maintient l'appui aux six villes-centres et on réclame un traitement de faveur pour Montréal, soit le pacte fiscal promis», a dit M. Laframboise.

Du côté de l'UMRCQ, une rencontre de pourparlers est prévue demain. Vendredi, une réunion du comité exécutif est prévue pour reconduire le mandat de négociation donné aux dirigeants de l'UMRCQ ou pour claquer la porte. L'UMRCQ tient d'ailleurs ce week-end son congrès annuel et y prévoit une manifestation contre les intentions gouvernementales.

Pour ce qui est des syndicats, rien ne bouge. À peine 20% des syndicats municipaux négocient actuellement une réduction des coûts de main-d'œuvre. «C'est trop peu et sûrement trop tard», estime Mario Laframboise.